PD-ABB-519

AGENCY FOR INTERNATIONAL DEV
PPC/CDIE/DI REPORT PROCESSING FORM

67623 015

ENTER INFORMATION ONLY IF NOT INCLUDED ON COVER OR TITLE PAGE OF DOCUMENT

1. Project/Subproject Number: 936-5447

2. Contract/Grant Number: DHR 5447-Z-00-7074

3. Publication Date: June 1990

4. Document Title/Translated Title:

Privatisation de la Commercialisation des Engrais au Cameroon: Evaluation de la Seconde Annee du Programme de Reforme du Sous-Secteur des Engrais: Rapport Technique

5. Author(s)

1. Richard Abbott
2.
3.

6. Contributing Organization(s)

7. Pagination

8. Report Number

9. Sponsoring A.I.D. Office: S&T/RD

10. Abstract (optional - 250 word limit)

11. Subject Keywords (optional)

1.
2.
3.
4.
5.
6.

12. Supplementary Notes

13. Submitting Official: Jerry Martin

14. Telephone Number: (301) 913-0500

15. Today's Date: July 25, 1990

DO NOT write below this line

16. DOCID

17. Document Disposition: DOCRD [ ] INV [ ] DUPLICATE [ ]

AID 590-7 (10/88)

PD-AAA-519

PRIVATISATION DE LA COMMERCIALISATION DES ENGRAIS AU CAMEROUN:

EVALUATION DE LA SECONDE ANNEE DU PROGRAMME DE REFORME DU SOUS-SECTEUR DES ENGRAIS

RAPPORT TECHNIQUE

Juin 1990

PRIVATISATION DE LA COMMERCIALISATION DES ENGRAIS AU CAMEROUN:

EVALUATION DE LA SECONDE ANNEE DU PROGRAMME DE REFORME DU SOUS-SECTEUR DES ENGRAIS

RAPPORT TECHNIQUE

Présenté au

Comité de Supervision Technique
Gouvernement du Cameroun

et

USAID/Cameroun

Juin 1990

par

Richard D. Abbott

PROJET DES STRATEGIES D'AMELIORATION DU MARKETING AGRICOLE

l'Université d'Idaho, Postharvest Institute for Perishables
et
Abt Associates

TABLE DES MATIERES

	Page
LISTE DES SIGLES	iii
RESUME ANALYTIQUE	iv
INTRODUCTION	vii
PREMIERE PARTIE: CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS	1
1.1 Progrès faits pour réaliser les buts du programme	1
1.2 Problèmes rencontrés par le programme de 1989	2
1.3 Recommandations	4
1.4 Mesures prises après les recommandations de la première évaluation annuelle	6
1.5 La conférence de Bamenda	7
DEUXIEME PARTIE: RESULTATS DU PRSSE EN 1989	9
2.1 Importation d'engrais	9
2.1.1 Participation des importateurs	9
2.1.2 Expédition des engrais	9
2.1.3 Utilisation des mécanismes de prêt à l'importation	9
2.1.4 Utilisation des fonds de subvention	10
2.2 Distribution d'engrais	14
2.2.1 Participation des distributeurs	14
2.2.2 Commandes et livraisons des engrais aux distributeurs	15
2.2.3 Ecoulement des stocks d'engrais par les distributeurs	16
2.2.4 Coûts de financement et de distribution	16
2.2.5 Prix et marges des engrais	17

ANNEXES

A. DEVELOPPEMENTS RECENTS DANS LE PRSSE	A-1
B. OPERATION DU FONDS DES SUBVENTIONS ET DES PRETS	B-1
C. ACTIVITES DES BANQUES COMMERCIALES	C-1
D. ACTIVITES DES IMPORTATEURS	D-1
E. ACTIVITES DES DISTRIBUTEURS	E-1
F. RECAPITULATIF DES PRIX CIBLES ET SUBVENTIONS PAR PROVINCE	F-1
G. LISTE DES PERSONNES CONTACTEES	G-1

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Importation d'engrais, programme de 1989 10
Tableau 2: Statut des prêts à l'importation 11
Tableau 3: Taux de subvention, basé sur coût effectif, 1988 et 1989 13
Tableau 4: Etat du fonds de subvention du PRSSE 14
Tableau 5: Commandes d'engrais par province, 1988 et 1989 15
Tableau 6: Ecoulement des stocks par les coopératives 17
Tableau 7: Coûts et prix des engrais, 1988-1989 19
Tableau A-1: Destination des stocks de l'IBEX A-3
Tableau B-1: Situation du fonds spécial en monnaie locale B-1
Tableau B-2: Détails sur la situation des prêts à l'importation B-2
Tableau B-3: Déboursements de la subvention B-4
Tableau C-1: Déboursement des crédits et subvention à l'importation.. C-2
Tableau D-1: Importation d'engrais par type et coût moyen, 1988-1989 D-2
Tableau D-2: Importations de la CAMATREX D-3
Tableau D-3: Disposition des stocks de la CAMATREX D-3
Tableau D-4: Dossier d'importation, IBEX D-6
Tableau D-5: Destination des stocks, IBEX D-8
Tableau E-1: Distribution d'engrais en 1989, UCAL E-3
Tableau E-2: Distribution d'engrais en 1988, UCAL E-4
Tableau E-3: Structure de prix du distributeur, UCAL, Province du littoral E-9
Tableau E-4: Distribution d'engrais en 1989, UCCAO E-10
Tableau E-5: Distribution d'engrais en 1988, UCCAO
Tableau E-6: Structure de prix du distributeur, UCCAO E-11
Tableau E-7: Distribution d'engrais en 1989, COOPROVINOUN E-13
Tableau E-8: Structure de prix du distributeur, COOPROVINOUN E-13
Tableau E-9: Distribution d'engrais en 1988, NWCA E-16
Tableau E-10: Prix au détail de la NWCA, 1989/90 ..... E-17
Tableau E-11: Structure de prix du distributeur, NWCA, Province du Nord-Ouest, 1989 ..... E-17
Tableau E-12: Distribution des engrais en 1989, SOCOTRA E-19
Tableau E-13: Structure des prix du distributeur , SOCATRA, Province de l'Ouest, 1989 ..... E-19

LISTE DES SIGLES

PRSSE	-	Programme de Réforme du Sous-Secteur des Engrais
TSC	-	Comité de Supervision Technique
ONCPB	-	Office National de Commercialisation des Produits Bruts
UCAL	-	Union des Coopératives du Littoral
NWCA	-	North West Cooperative Association
UCCAO	-	Union Centrale des Coopératives Agricoles de l'Ouest
BCCC	-	Bank of Credit and Commerce Cameroun
BICIC	-	Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie de Cameroun
BIAO	-	Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale
MINFI	-	Ministère des Finances
MINPAT	-	Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire
MINAGRI	-	Ministère de l'Agriculture
MINDIC	-	Ministère du Développement Industriel et Commercial
MESRES	-	Ministère de l'Education Supérieure et de la Recherche Scientifique

RESUME ANALYTIQUE

Dans le cadre du Programme de réforme du sous-secteur des engrais (PRSSE) de 1989 au Cameroun, 64.171 tonnes d'engrais ont été importés comparés à 63.000 tonnes en 1988, première année du programme. Environ 83% du total des importations étaient arrivées à la fin d'octobre 1989 et les dernières cargaisons ont été déchargées en février 1990, lorsque le programme de 1989 arrivait à sa fin. Le coût CAF moyen pour tous les types d'engrais importés s'élevait à 57.872 FCFA par tonne, légèrement supérieur à la moyenne de 57.216 par tonne de l'an dernier.

La participation des banques commerciales, des importateurs et des distributeurs au programme a été légèrement plus importante qu'en 1988. Deux importateurs ont participé, un était nouveau au programme et chacun représentait environ la moitié du tonnage importé. Un total de neuf distributeurs ont pris part au programme dont cinq étaient des coopératives et quatre des entreprises privées. Pour la première fois cette année, la province du centre était représentée ainsi que les provinces du Littoral, de l'Ouest et du Nord-ouest. Deux banques commerciales ont participé au programme de 1989, dont l'une a financé 83% de toutes les expéditions dans le cadre du programme.

L'achat d'engrais par les distributeurs (surtout les coopératives de café) s'est fait sur appel d'offres des importateurs et la sélection a surtout été fonction des prix. Toute la démarche, des appels d'offres jusqu'à la fourniture des engrais à Douala, a pris trois à quatre mois, bien que plus tard pendant l'année du programme, des retards ont été occasionnés par des problèmes dus aux arrangements financiers.

Suite à la concurrence entre les importateurs, les augmentations des coûts pour les distributeurs ont été moindres qu'indiqués par la diminution des niveaux de subvention. Bien que les paiements moyens de subvention par tonne aient diminué de 26% comparé à 1988, les distributeurs n'ont payé que 14% en plus pour une tonne moyenne d'engrais livrée au port de Douala, indiquant une diminution des marges des importateurs. Les distributeurs ont également diminué leurs marges de commercialisation. Les niveaux des prix au détail pour tous les types d'engrais sur une base moyenne pondérée n'ont augmenté que de 4%. Toutefois ces moyennes masquent les très nettes différences de coût encourus par les différents distributeurs. Par exemple, une des grandes coopératives n'a payé que la moitié par tonne d'urée de ce qu'a payé une petite coopérative intervenant dans la même région. En plus, la grande coopérative a pu négocier des coûts de transport plus faibles. Les variations résultant dans les prix au détail ont causé de sérieux problèmes de commercialisation à la petite coopérative. Si des anomalies de ce genre sont inévitables lors de la transition à un système d'entreprise privée, elles n'en indiquent pas moins que certains des petits distributeurs n'avaient pas les connaissances nécessaires en matière de pratique commerciale et bancaire.

Les résultats du PRSSE en 1989 et 1990 ont subi et continuent de subir les répercussions de la crise économique au Cameroun. Le manque de liquidités dans les secteurs bancaires tant public que commercial a beaucoup freiné le financement des importations et distributions des engrais. La demande effective

d'engrais a été réduite du fait que l'ONCPB n'a pas été en mesure de payer aux coopératives et exploiteurs agricoles le café déjà livré. Dans le cadre du programme d'ajustement structurel au Cameroun, on prévoit de liquider les arriérés de l'ONCPB dans les paiements de café, mesure vitale si l'on veut que les ventes d'engrais se maintiennent, plus ou moins au niveau actuel. En général, le mécanisme de prêt du PRSSE pour l'importation et la distribution n'a guère le pouvoir d'améliorer la compression très forte de crédit.

La libéralisation de la commercialisation du café a commencé au Cameroun, ce qui devrait en temps voulu profiter au PRSSE puisque cela minimisera le rôle de l'ONCPB, rendra les coopératives plus indépendantes des structures gouvernementales et leur permettra d'exporter directement le café et le cacao. Il sera bien plus facile pour ces coopératives d'obtenir un financement pour les importations d'engrais puisqu'elles seront en mesure d'utiliser le café comme garantie pour les prêts.

La chute des cours mondiaux pour le café et le cacao, dont les exploitants agricoles camerounais ont été protégés grâce aux politiques de prix de l'ONCPB, commence à se répercuter sur le programme, tel qu'on peut en juger d'après l'annonce de réduction importante dans les prix à la production pour 1990. En fait, les prix du café pour 1990 seront moins de la moitié des prix de 1989. S'il est trop tôt pour prédire les répercussions sur les ventes d'engrais, on peut toutefois affirmer que la demande va diminuer. Les informations disponibles sur les ratios coût/avantage pour l'utilisation des engrais pour le café indiquent que les termes de l'échange pour les exploitants agricoles actuellement sont tels que l'utilisation d'engrais pourrait ne plus être avantageuse pour les producteurs marginaux.

Dans le court terme, le programme connait des problèmes suite aux prévisions de vente trop optimistes de la part des distributeurs et importateurs, basées en grande partie sur les résultats de l'an dernier. L'on avait par conséquent importé plus d'engrais que pouvait en être vendu pendant la saison 1989-1990 vu le resserrement actuel du crédit. Le résultat a été des retards dans le déchargement des engrais dans le port de la part des distributeurs, des accumulations excessives de stocks d'engrais dans le port et de graves problèmes financiers pour les importateurs. 1/ Ces derniers risquent fort de se retrouver avec des stocks importants non vendus jusqu'au moment où les coopératives de café recommenceront à acheter des engrais pour les applications de septembre 1990 et peut-être même jusqu'aux applications de mars 1991.

Le concept du PRSSE semble solide et acceptable aux yeux de la plupart des participants. En fait, une participation accrue de la part des distributeurs et un intérêt continu témoigné par un certain nombre de firmes d'importations ainsi que le fait que les prix des engrais sont proportionnellement plus faibles que les accroissements des coûts entrainés par la diminution des subventions sont autant de signes encourageants montrant que le programme commence à atteindre ses objectifs.

1/ Cette situation a changé depuis mi-février quand cette information a été recueillie. Cf. Annexe A pour une mise à jour.

Pour aider à rendre le programme plus efficace, on propose les recommandations suivantes:

Maintenir les subventions pour 1990 aux niveaux ou proche des niveaux de 1989
C'est une mesure nécessaire pour atténuer l'effet qu'entraine sur la demande d'engrais la réduction drastique dans les prix à la production et les arriérés continus dans les paiements de café aux exploitants agricoles.

Modifier les modalités des prêts à la distribution pour les coopératives
Pour rendre les prêts à la distribution du PRSSE plus utiles aux distributeurs qui sont très entravés par le manque de capital de roulement, on recommande que la valeur de référence de ces prêts soit le coût intégral des engrais livrés à l'exploitant agricole plutôt que les seuls coûts de distribution.

Supprimer les prix plafonds cibles
Les prix plafonds cibles n'ont plus de raison d'être puisque la concurrence a permis de garder les prix nettement en dessous des niveaux plafonds. De plus, les prix cibles sont souvent interprétés à tort, comme des prix plafonds fermes fixés par le gouvernement, ce qui va à contre-courant de l'intention du PRSSE.

Resserrer les modalités de consignation des subventions
Les banques devraient soumettre avec la demande de consignation un ferme engagement à accorder une lettre de crédit de la part de l'importateur. Cela devrait permettre d'éviter les problèmes rencontrés en 1989 lorsque les importateurs ont bloqué les subventions pendant 90 jours et ont été incapables de les utiliser suite à des problèmes financiers.

Elargir le marché et inclure les provinces du Nord
L'on recommande de démarrer des discussions avec le projet du FED dans les provinces du Nord pour chercher à les incorporer dans le PRSSE. Un marché plus grand attirerait davantage d'importateurs et de distributeurs et permettrait de faire baisser les prix puisque les commandes passées aux fournisseurs seraient plus importantes. L'installation de locaux de mélange et de mise en sac deviendrait probablement aussi une proposition économique.

Une conférence/atelier s'est tenue du 22 au 23 février 1990 à Bamenda dans la province du Nord-Ouest, réunissant banques, importateurs et distributeurs qui participent au programme, les membres du comité de supervision technique et les représentants de l'USAID. Lors de cet atelier on a passé en revue le programme de 1989 et on a recommandé les modifications nécessaires. Outre l'adoption des recommandations sus-mentionnées et plusieurs changements dans la procédure, le groupe a convenu qu'il fallait trouver un moyen de faire partager au PRSSE une partie des risques liés au non-remboursement des prêts. Une des manières serait que le programme fasse une contribution de contrepartie à un fonds de garantie créé par les distributeurs pour couvrir les prêts à la distribution.

INTRODUCTION

Le présent rapport est une évaluation des résultats de la seconde année (1989) du Programme de réforme du sous-secteur des engrais au Cameroun. Cette évaluation était réalisée par le gouvernement du Cameroun et l'USAID du Cameroun dans le cadre du Projet des stratégies d'amélioration du marketing agricole financé par l'AID. M. Richard Abbott de l'Université d'Idaho, Postharvest Institute est l'auteur du rapport. Celui-ci a pour objet d'évaluer si le programme est en train de réaliser les objectifs suivants: (1) libéraliser progressivement l'importation et la distribution des engrais, (2) éliminer progressivement les subventions aux engrais, (3) augmenter le rôle du secteur privé dans le financement, l'importation et la distribution des engrais.

Après la signature de l'accord de subvention passé entre l'AID et le Gouvernement du Cameroun en 1987 pour le programme quinquennal, le PRSSE a commencé sa première année d'opération en 1988. Soixante-trois mille tonnes d'engrais ont été importées et distribuées par le secteur privé, y ont participé trois firmes d'importation, deux banques commerciales et quatre distributeurs (toutes des coopératives). Le programme a nommé une banque fiduciaire chargée d'administrer les fonds pour les prêts et les subventions, qui ont été déboursés aux importateurs par le biais de banques commerciales. Les subventions qui se sont élevées à 65% du coût de livraison dans le cadre de l'ancien plan administré par le Gouvernement ont été diminuées à 33% du coût estimé de la livraison pour le programme de 1988 et à 22% du coût de livraison estimé en 1989.

Suite à des retards administratifs, le programme a démarré plus tard que prévu et les engrais sont arrivés pendant la période de septembre 1988 à février 1989, trop tard en grande partie pour l'application de septembre/octobre sur les caféiers. La distribution des engrais importés du port de Douala jusqu'aux coopératives s'est relativement bien déroulée quoique les ventes aux exploitants agricoles (surtout les planteurs de café) aient été ralenties suite aux retards de paiements pris par l'Office National de la Commercialisation des Produits Bruts (ONCPB) pour le Café. Ce problème a également été à l'origine des difficultés rencontrées par plusieurs coopératives pour rembourser les prêts contractés pour acheter les engrais puisque ils avaient avancé des engrais aux membres contre la livraison de café.

Le programme de 1989 a démarré en mars 1989 et s'est achevé en février 1990, au moment où les travaux de terrain pour ce rapport se terminaient. En 1988, on a importé légèrement plus d'engrais, 64.171 tonnes, et la participation du secteur privé s'est accrue dans une certaine mesure -- deux banques commerciales, deux importateurs et neuf distributeurs (cinq coopératives, quatre sociétés privées). Néanmoins, tel que décrit dans ce rapport, la crise des finances publiques au Cameroun et ses répercussions sur les liquidités de l'ONCPB et sur les banques commerciales, a sérieusement entravé les capacités de financement des participants pour les importations et la distribution des engrais en 1989.

Les informations sur le PRSSE utilisées dans ce rapport ont été réunies par l'auteur au Cameroun entre le 28 janvier et le 25 février 1990, lors d'une étroite collaboration de travail avec les représentant du Comité de Supervision

Technique du PRSSE et de l'USAID/Cameroun. Mentionnons les principaux collaborateurs à ce travail:

M. Félix Nkonabang	-	Directeur, Sous-direction de la Production Agricole, Ministère de l'Agriculture
M. Gabriel Ebayah	-	Chargé d'Etudes, Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire
Dr. Tham Truong	-	Chef du Bureau de l'Analyse Economique et de la Mise en Oeuvre de la Réforme des Politiques, USAID/Cameroun
M. Tjip Walker	-	Coordinateur, Section de la Mise en Oeuvre et du Suivi des Réformes de Politique, USAID/Cameroun.

M. Walker a également préparé nombreux des tableaux compris dans ce rapport.

Le rapport comprend deux sections, la première présente les constatations et les recommandations de cette évaluation et la seconde examine les résultats des fonctions d'importation et distribution du programme.

Les résultats, analyses et recommandations de ce rapport se basent sur la situation telle qu'elle existait en janvier/février 1990; d'importants évènements se sont produits depuis la fin de février, ils sont récapitulés en Annexe A. Chaque fois que cela s'applique, des rappels en bas de page se rapportant à cette Annexe ont été insérés dans le rapport. Toutefois, les sections traitant des résultats et de l'analyse n'ont pas été revues pour tenir compte de ces derniers évènements.

Note: Ce rapport technique contient également une Annexe exhaustive avec des rapports détaillés sur le rôle de chaque participant dans le programme.

PREMIERE PARTIE: RESULTATS ET RECOMMANDATIONS

1.1 Progrès faits pour réaliser les buts du programme

Le projet a pour but la mise en place d'un marché privatisé d'importation, de distribution et de financement des engrais, qui soit compétitif, viable et dépourvu de toute subvention" 1/. Les résultats se rapportant à cet objectif sont donnés ci-après.

Volume et coût des importations: Dans le cadre du programme 1989, 64.171 tonnes d'engrais ont été importées comparé à 63.000 tonnes pour l'année précédente. Le temps écoulé entre les commandes faites par les distributeurs aux importateurs jusqu'au moment de la livraison des engrais au port de Douala n'a été que de trois mois, bien que cette période se soit rallongée plus tard dans l'année lorsque les importateurs aussi bien que les distributeurs ont eu des problèmes pour trouver le financement. Le coût CAF pour tous les types d'engrais importés était de 57.872 FCFA par tonne, ce qui n'est que légèrement supérieure à la moyenne de 57.216 FCFA de l'an dernier.

Participation des importateurs: Deux importateurs ont participé, l'un nouveau au programme, et chacun représentant environ la moitié du tonnage importé. Mais cinq autres importateurs ont fait des offres qui n'ont pas été acceptées, ce qui porte le total des importateurs à sept. A titre de comparaison, trois importateurs avaient participé pendant l'année précédente bien que quatorze au total aient fait des offres aux distributeurs.

Participation des distributeurs: On note une plus grande participation au niveau de la distribution en 1989 qu'en 1988. Un total de 9 distributeurs ont participé dont cinq coopératives et quatre entreprises privées. Six distributeurs en plus ont entamé des négociations avec les importateurs mais n'ont pas fait de commandes pour diverses raisons. En 1988, quatre coopératives seulement ont participé comme distributeurs. Pour la première fois, la province du Centre était représentée cette année, avec les provinces du Littoral, de l'Ouest et du Nord-Ouest.

Participation des banques commerciales: Deux banques commerciales ont participé au programme de 1989, dont l'une a financé plus de 80% de toutes les importations. Ce sont les deux mêmes banques qui ont participé au programme de 1988. Une troisième banque, qui est confrontée à de sérieux problèmes de liquidités a participé dans la mesure où elle a accordé une garantie de prêt à un distributeur.

Niveau de subventions: Les subventions ont été diminuées, passant d'environ 33% du coût des engrais livrés en 1988 à environ 22% en 1989. Vu que les coûts des engrais pour les importateurs ont été plus faibles que prévu et vu que les coûts

1/ Accord du Projet PRSSE (amendé), Gouvernement du Cameroun/USAID.

de la distribution au Cameroun étaient plus faibles qu'escomptés, les subventions déboursées en 1989 représentaient 35% du coût effectif rendu exploitation agricole.

Coût des engrais pour les distributeurs: Les deux importateurs se sont concurrencés activement pour obtenir les commandes, faisant que du moins certains distributeurs ont pu négocier des prix très avantageux. La valeur CAF moyenne des engrais importés était 43.048 FCFA par tonne comparée à une moyenne de 37.849 FCFA par tonne pour l'année précédente. Cette augmentation de 14% dans les coûts à la distribution est nettement moindre que l'augmentation de 26% dans le coût des engrais importés dus à la diminution du niveau de subventions en 1989. Vu que les importateurs ont payé en moyenne la même chose pour les engrais en 1989 qu'en 1988, cela signifie que leur marge brute était plus faible en 1989 qu'en 1988.

Prix des engrais versés aux exploitants agricoles: Pris comme moyenne pondérée, le prix des engrais pour les exploitants agricoles n'a augmenté que de 4% par rapport à 1988, ce qui signifie que les distributeurs ont absorbé environ 10% des 14% d'augmentation dans le coût. 2/ En fait, les informations disponibles indiquent bien des marges moindres pour les coopératives - distributeurs. Ces moyennes peuvent toutefois masquer des différences très importantes dans les coûts des engrais pour les distributeurs individuels. En ce qui concerne l'urée, le prix le plus élevé qui a été payé était presque le double du plus faible. Pour le 20-10-10, le prix supérieur était 50% plus élevé que le prix le plus faible. Cela signifie de grandes différences dans les prix au détail, surtout entre les grandes et petites coopératives.

1.2 Problèmes rencontrés par le programme de 1989

Le programme du PRSSE de 1989 a rencontré un certain nombre de problèmes liés dus à la crise économique que traverse le Cameroun.

Manque de liquidité: Les résultats du PRSSE en 1989 et 1990 ont subi et continuent de subir les répercussions de la crise économique dans ce pays. Le manque de liquidités dans les secteurs aussi bien public que commercial, à commencer par l'ONCPB et allant jusqu'aux banques commerciales, coopératives/distributeurs, a fortement limité le financement des importations et de la distribution des engrais. Il est capital de régler aussi vite que possible les arriérés des paiements de café que l'ONCPB doit aux coopératives si l'on tient à ce que les ventes d'engrais se maintiennent plus ou moins aux niveaux actuels. La libéralisation de la commercialisation du café a commencé au Cameroun et devrait en temps voulu profiter au PRSSE puisque elle diminuera le rôle de l'ONCPB, rendra les coopératives plus indépendantes face aux structures du gouvernement et leur permettra d'exporter directement le café et le cacao.

Manque de capital de roulement pour les coopératives distributeurs: Comme ce fût le cas en 1988, les coopératives sont généralement à court de capitaux de

2/ Bien que les coopératives bénéficiaient de coûts réduits de transport par camion en 1989 comparé à 1988.

roulement suite aux arriérés de paiement de l'ONCPB pour le café, estimés en février 1990 à 6,5 milliards de FCFA (dans certains cas, il y a également le problème de gestion). Les coopératives ont du mal à arranger un financement bancaire pour payer aux importateurs les engrais commandés; surtout après que les banques ont cessé d'accepter les garanties de paiement de l'ONCPB. Tout cela a eu pour résultat que les coopératives ont dû enlever les engrais du port à un rythme déterminé par leur capacité de payer au comptant - et à un taux inférieur que celui spécifié dans leurs contrats avec les importateurs.

Baisse des coûts du café: Les baisses dans les coûts du café (et du cacao), dont les exploitants agricoles Camerounais ont été protégés par le biais des politiques de prix de l'ONCPB commencent à se répercuter sur le programme avec l'annonce d'une chute dans les prix à la production pour 1990. S'il est trop tôt pour prédire les répercussions sur les ventes d'engrais, il est néanmoins évident que la demande va diminuer.

Accumulation des stocks d'engrais non-vendus: De très larges stocks d'engrais se sont accumulés dans les ports de Douala -- environ 39.000 tonnes, soit plus de 60% du total des importations dans le cadre du programme de 1989, à mi-février 1990. (Il convient de noter que 11.000 tonnes de ce volume - 17% de tous les engrais importés - venaient d'être déchargés à Douala). Pour les raisons que nous avons déjà mentionnées, les coopératives vont chercher les engrais au port moins rapidement qu'il n'est spécifié dans leur contrat avec les importateurs. Les longues procédures imposées par les banques pour contrôler les mouvements des produits, qui dans de nombreux cas représentent des garanties pour les banques, retardent également l'enlèvement des engrais dans les ports. Cela occasionne des frais de stockage portuaire très importants et les engrais qui sont souvent stockés à l'extérieur se détériorent. La responsabilité de ces frais entre les importateurs et les distributeurs pourrait donner lieu à un contentieux. Enfin, les intérêts élevés s'accumulent pour les prêts contractés par les importateurs, amenuisant la rentabilité de leurs opérations. 3/

Commandes trop optimistes des engrais: Les deux importateurs qui ont participé au programme de 1989 semblent avoir basé leur niveau d'importation sur des hypothèses trop optimistes quant au marché des engrais, peut-être au vu de l'expérience réussie de 1988 quand l'économie se portait mieux. Leurs plans de commercialisation se fondaient généralement sur la perspective de contrats avec les distributeurs dont de nombreux ne se sont pas matérialisés. La concurrence que se sont livrés les deux importateurs a également pu être à l'origine de certaines décisions hâtives. Plusieurs distributeurs ont commandé plus d'engrais qu'il ne pourront écouler pendant la saison 1989/1990 qui se termine en avril 1990. Il y a plusieurs raisons à cela: (1) les prévisions étaient élevées vu que les commandes et ventes d'engrais s'étaient relativement bien déroulées l'année précédente, (2) ils cherchaient à profiter du niveau plus élevé de subventions avant les réductions de 1990, (3) dans certains cas, les engrais sont arrivés aux coopératives trop tard pour l'application de septembre sur les caféiers causant des reports de stocks, et (4) l'annonce en octobre et novembre

3/ En avril 1990 le problème des stocks accumulés dans le port de Douala était en grande partie résolu, il n'en restait que 10.000 tonnes dans le port.

1989 de la chute dans les prix du café et du cacao pour la prochaine saison a valu que de nombreux planteurs diminuent les achats d'engrais. Par conséquent, certains distributeurs n'honorent pas les contrats d'achat signés. A la mi-février 1990, il était apparent qu'une partie des stocks détenus par les importateurs à Douala ne serait pas vendue dans un avenir proche.

Nous concluons que le concept du PRSSE continue à s'avérer solide et acceptable pour la plupart des participants. Une participation accrue de la part des distributeurs et un intérêt continu chez un certain nombre de firmes d'importations, ainsi que le fait que les prix des engrais sont proportionnellement plus faibles que les augmentations de coût entrainées par la réduction des subventions, sont autant de signes encourageants montrant que le programme commence à réaliser ses objectifs. Toutefois certains changements sont nécessaires si on veut le rendre plus efficace. Nous parlerons de ces changements ci-dessous.

1.3 Recommandations

1. **Maintenir les subventions de 1990 au niveau ou proche des niveaux de 1989**: La demande des engrais, déjà atteinte par les retards de paiement pour le café et le cacao et subissant à présent les répercussions de la diminution des prix à la production pour le café et le cacao, sera encore diminué si le niveau de subvention est baissé d'environ 10% comme prévu. Par conséquent l'on recommande que le niveau de subvention continue à se situer au niveau de 1989 ou proche de ce niveau pour atténuer les conséquences qu'entraineraient pour les exploitants agricoles la chute dans les prix aux producteurs et minimiser les effets de la réduction des intrants sur la production de café. Probablement que le niveau de subvention plus élevé que prévu pourrait être compensé en partie par la demande réduite pour les importations d'engrais en 1990 - probablement moins que 50.000 tonnes - et la demande proportionnellement réduite donc pour les subventions.

2. **Modifier les clauses et conditions des prêts de distribution aux coopératives**: Les achats d'engrais par les coopératives, principaux distributeurs d'engrais actuellement dans le cadre du programme, sont sérieusement entravés par le manque de capitaux de roulement. Cette situation continuera jusqu'à ce que les arriérés de l'ONCPB soient réglés et que la commercialisation du café et du cacao soit libéralisée et que les coopératives puissent disposer des marchés des exportations. En attendant, un moyen doit être trouvé pour injecter des liquidités dans le système de manière à ce que les engrais continuent à arriver jusqu'à l'exploitation agricole. Les prêts à la distribution, tels que définis actuellement, n'ont pas encore été utilisés par les coopératives et sont en tout cas sont des valeurs limitées puisqu'ils ne financent que les coûts de la distribution. L'on recommande que la valeur de référence pour ces prêts soit le coût intégral des engrais livrés. La manière dont on pourrait garantir ces prêts devrait être discutée entre les banques, les importateurs et les distributeurs. Ces arrangements pourraient prévoir un certain partage de risques entre les participants.

3. **Supprimer les prix plafonds cibles**: Les prix plafonds cibles n'ont plus de raison d'être et devraient donc être supprimés. Les prix de vente pour tous les types d'engrais, sauf dans certains cas pour le sulfate d'ammonium, sont

nettement au dessous du niveau cible. Il n'y a guère risque d'abus du système par d'aucuns qui vendraient à des prix exorbitants. La concurrence que se livrent les importateurs permettrait probablement de maintenir à la baisse les prix en gros aux distributeurs et en fait la concurrence entre distributeurs commence à entrainer une baisse des prix au détail. Même pour le sulfate d'ammonium, où les coûts effectifs des coopératives sont légèrement supérieurs au prix cible, l'effet des prix cibles est contreproductif puisqu'il ne permet pas aux coopératives de décourager son utilisation en fixant des prix plus élevés. Enfin il faut noter que les prix cibles sont souvent interprétés à tort comme des prix plafonds fermes fixés par le gouvernement, ce qui fait penser que le gouvernement est encore directement impliqué dans la commercialisation des engrais. La suppression des prix cibles serait conforme avec les dernières politiques publiques annoncées sur une libéralisation continue de la commercialisation des engrais. (Note: vu que les prix cibles ne seront pas disponibles à l'avenir pour calculer les valeurs de référence des prêts pour la distribution, il faudra compiler à ces fins des données sur les coûts effectifs des transports et de la manutention.)

4. **Resserrer les procédures pour l'affectation des subventions**: En 1989 les importateurs avaient cherché à "monopoliser" les consignations de subvention en soumettant des demandes aussitôt que possible pendant l'année du programme et en ne fournissant à l'appui aucun plan de commercialisation suffisamment développé. Au début de la saison, les banques avaient tendance à passer ces demandes à la banque fiduciaire, et n'examinaient guère les plans de commercialisation. L'on recommande que les banques soient obligées de fournir à l'avenir avec la demande d'affectation un ferme engagement à émettre les lettres de crédit au nom de l'importateur en question, si toutefois les conditions stipulées sont remplies. Si un tel engagement n'est pas pris à une certaine date, disons 45 jours après l'affectation, celle-ci sera annulée.

Les plans de commercialisation que les importateurs et les distributeurs doivent en principe présenter avec les demandes de prêt devraient également faire l'objet d'une discussion entre les participants. Il convient de définir plus clairement la responsabilité qui revient aux banques en ce qui concerne l'évaluation et l'approbation de ces plans.

5. **Elargir le marché pour inclure les provinces du Nord**: L'on estime que le marché total des engrais au Cameroun s'élève entre 100.000 et 120.000 tonnes, y compris les engrais importés par l'Etat et les plantations privées, et ceux importés par le programme du FED dans les provinces du Nord. Si ce marché élargi était accessible aux participants du programme il attirerait davantage d'importateurs et distributeurs et permettrait de faire baisser les prix puisqu'on l'on pourrait commander de plus grands volumes. La mise en place d'installations de mélange et de mise en sac serait également plus économique. L'on recommande que le TSC entre en discussion avec le FED pour voir si l'on peut combiner les deux programmes. A ce moment-là tous les engrais importés actuellement au Cameroun passeraient par des importateurs et distributeurs qualifiés pour participer au PRSSE.

6. **Fournir de meilleures informations sur les procédures d'importation et de commercialisation des engrais aux importateurs et distributeurs**: On s'est rendu compte que certains des plus petits distributeurs participant au programme

n'étaient pas suffisamment informés des dispositions régissant le PRSSE. Certains ne connaissaient pas les formulaires de contrat et les méthodes de négociations ou les pratiques bancaires. Les importateurs qui n'ont pas encore participé au programme ne connaissent pas non plus les dispositions du PRSSE. L'on recommande d'organiser au début de l'année un séminaire/atelier ouvert à tout importateur ou distributeur intéressé. Ce séminaire pourrait traiter les questions suivantes:

- explication des procédures de prêt, des taux d'intérêt pour le PRSSE, etc.
- modalités des banques commerciales concernant les prêts,
- relations entre le volume de la commande et le prix des engrais,
- contrats modèles entre importateurs et distributeurs avec les clauses sur la qualité des produits, les amendes pour livraisons tardives, compensations pour pertes, etc.

7. **Améliorer les échanges d'information entre les banques**: L'une des deux banques commerciales qui participent au programme a suggéré que l'on pouvait améliorer les échanges d'informations avec la banque fiduciaire si l'on disposait de formulaires types pour toutes les transactions interbancaires réalisées dans le cadre du PRSSE. Cette question pourrait être discutée entre les banques concernées.

1.4 Mesures prises après les recommandations de la première évaluation annuelle

Une série de recommandations concernant certains changements ont été présentées dans le cadre du premier examen annuel du PRSSE, réalisé par le même consultant. Les mesures prises pour appliquer ces recommandations sont examinées ci-après.

Apporter des liquidités au secteur du café.
Le manque de liquidités dans le secteur du café reste un grave problème touchant aussi bien les coopératives de café que les banques commerciales. La recommandation No. 2 ci-dessus cherche à répondre à ce problème, en rendant les fonds des prêts du PRSSE plus disponibles aux distributeurs. La restructuration du secteur des finances publiques effectuée dans le cadre du programme d'ajustement structurel est en train de diminuer les arriérés de l'ONCPB pour les achats de café et plus tard, remettra à flot le niveau de liquidités des banques commerciales. De la même manière, la libéralisation de la commercialisation du café permettra en fin de compte d'augmenter les liquidités, puisque les recettes des exportations de café seront directement versées aux coopératives et transformateurs de café.

Adhérer à la date de lancement annuel prévue pour le PRSSE.
IL n'est plus nécessaire d'adhérer à la date de lancement annuel prévue du premier janvier. Le programme de 1990 sera démarré en mars, cela ne semble pas poser un problème pour les participants. Les stocks de report d'engrais de l'année précédente au niveau des coopératives distributeurs se sont avérés dans la plupart des cas suffisants pour l'application de mars sur les caféiers. S'il n'y a pas d'autre retard dans la date de lancement, les cargaisons devraient arriver à temps pour l'application de septembre.

Améliorer l'échange d'informations pour le programme de PRSSE.
La brochure illustrée qui avait été recommandée pour décrire le PRSSE n'a pas été préparée, et en fait les participants ne comprennent pas encore assez bien le programme, surtout les nouveaux et les éventuels nouveaux distributeurs et importateurs. La recommandation No. 6 ci-dessus concernant un ou plusieurs séminaires devrait être mise en application dès que possible, en tant que première étape pour améliorer l'échange d'informations. Selon les questions qui se poseront à ce moment là, on pourra définir la portée et le contenu d'une brochure.

Préparer des études sur la demande.
Bien qu'il n'y ait pas encore d'études sur la demande en tant que telle qui aient été préparées, le rapport AMIS d'octobre 1989 sur les pratiques d'utilisation d'engrais au Cameroun fait des recommandations détaillées pour des enquêtes qui permettraient de réunir des données sur les facteurs influençant la demande au niveau des exploitations agricoles.

Créer un secrétariat attaché au comité de supervision technique.
En février 1990, des plans détaillés ont été faits selon les lignes recommandées pour une unité de soutien technique mais le financement n'a pas encore été arrangé.

Soutenir le développement des coopératives de café.
Cette recommandation est appliquée à plusieurs niveaux. Des décrets récents du Gouvernement camerounais ont marqué le début de la libéralisation de la commercialisation du café robusta et du cacao, confiant aux coopératives certaines fonctions jusqu'alors assumées par l'ONCPB. L'AID a également mis à l'étude un programme visant à assister la libéralisation de la commercialisation du café arabica dans deux provinces du Cameroun.

1.5 La Conférence de Bamenda

Les recommandations ci-dessus ainsi que de nombreuses autres questions ont été discutées lors d'un séminaire organisé par le comité de supervision technique pour tous les participants au PRSSE. Ce séminaire s'est tenu du 22 au 23 février 1990 à Bamenda dans la province du Nord-Ouest. Les décisions sur les points essentiels, données ci-après, ont été soumises au TSC pour actions futures. Les six premières recommandations de ce rapport ont été acceptées par les participants. (Le septième point concernant les formulaires-types pour les transactions interbancaires n'a pas été abordé.) Les participants ont également recommandé trois autres actions:

1. Suite aux conditions économiques inhabituelles au Cameroun, il faudrait trouver un moyen pour que le PRSSE partage une partie des risques liés au non-remboursement des prêts. Une manière serait d'aider les distributeurs à obtenir des crédits pour les achats d'engrais en créant des fonds de garantie dans les banques commerciales auxquels le distributeur contribuerait au départ 50% et le PRSSE 50%. Dans les années à venir, la contribution du distributeur augmenterait en fonction de celle du programme jusqu'à ce que le programme n'en fasse plus partie.

2. Les modalités des prêts à l'importation devraient être changées passant de 90 jours à 120 jours pour éviter le problème des prêts exigibles avant que l'importateur n'ait pu terminer les importations et ventes d'engrais.

3. Le TSC devrait mettre en place une procédure pour examiner les demandes d'affectation de subventions qui dépassent les fonds disponibles.

DEUXIEME PARTIE: RESULTATS DU PRSSE EN 1989

2.1 Importation d'engrais

2.1.1 Participation des importateurs

Deux importateurs - CAMATREX et IBEX - ont participé au programme PRSSE en 1989, chacun représentant environ la moitié du tonnage importé. IBEX est une nouvelle société créée en 1989, et qui a participé pour la première fois. Cinq autres importateurs ont fait des offres qui n'ont pas été acceptées, ce qui porte à sept le nombre des importateurs qui ont participé d'une manière ou d'une autre au programme. Plusieurs de ces autres importateurs avaient des offres en cours auprès des distributeurs au moment où s'achevait le programme de 1989, offres qui pouvaient être finalisées en 1990.

Il y avait trois importateurs en 1988 - CAMATREX, ADER, et Aminou, et onze sociétés en plus avaient fait des offres aux distributeurs.

2.1.2 Expédition des engrais

En 1989 on a importé un total de 64.171 tonnes d'engrais comparé à 63.000 tonnes pour l'année précédente. A la fin d'octobre, environ 53.000 tonnes (83% du total) étaient arrivées au port de Douala. Les deux dernières expéditions sont arrivées au moment où s'achevait le programme, mi-février 1990. Ce volume était inférieur aux 75.000 tonnes prévues et pour lesquelles des subventions étaient disponibles. Un climat économique plus favorable, dont il sera question dans une autre partie de ce rapport, était à l'ordre du jour de cette diminution des importations.

Le Tableau 1 nous donne le relevé des expéditions. Le programme de 1989 a été lancé en mars, les subventions étaient affectées entre juin et octobre 1989 et les cargaisons d'engrais ont été dédouanées entre août 1989 et février 1990.

Le prix moyen pondéré pour tous les types d'engrais n'a pas augmenté de 1988 à 1989, reflétant une tendance générale à un prix forfaitaire sur le marché mondial des engrais pendant l'année passée. Les prix CAF moyens payés pour le NPK 20-10-10 et l'urée, les deux plus grandes catégories, étaient pratiquement analogues en 1988 et 1989, et la moyenne payée pour tous les types d'engrais pendant les deux années était-elle aussi quasi-identique.

2.1.3 Utilisation des mécanismes de prêt à l'importation

Le Tableau 2 indique la situation des prêts à l'importation. Sur les neuf prêts à l'importation, la Meridien Bank en a assumé sept et la BICIC deux. Selon les règlements du PRSSE, la Banque fiduciaire a accordé des prêts équivalant à 50% de la valeur CAF. (Le montant total des prêts déboursés est légèrement inférieur à 50% puisque dans un cas l'importateur a demandé un prêt moins important que la valeur à laquelle il avait droit.) Les numéros de prêts manquant représentent des prêts dont la période d'affectation avait expiré avant qu'ils ne soient utilisés. A la mi-février, les prêts pour les deux dernières expéditions arrivant en janvier et février 1990 étaient encore en cours.

Tableau 1

Importation d'engrais, programme de 1989
(par ordre de dédouanement)

Expédition No.	Importateur	Type	Tonnes	Date d'arrivée	Dédouanement
1	CAMATREX	20-10-10	11,000	Août 23,89	Août 23,89
2	CAMATREX	Urée	11,000	Sep 7,89	Sept 8,89
3	IBEX	Urée	4,991	Oct 9,89	Oct 13,89
		SulfAmmon	3,000	Oct 9,89	Oct 19,89
4	IBEX	20-10-10	2,730	Oct 14,89	Oct 20,89
5	CAMATREX	SulfAmmon	11,000	Oct 12,89	Oct 20,89
6	IBEX	Urée	8,950	Oct 16,89	Oct 31,89
7	IBEX	12-6-20	500	Oct 7,89	Nov 1,89
8	IBEX	20-10-10	5,500	Jan 10,90	Fev 2,90
9	IBEX	20-10-10	4,000	Fev 5,90	Fev 10,90
		12-6-20	1,500	Fev 5,90	Fev 10,90
	Total		64,171		

Les prêts à l'importation sont exigibles dans les 90 jours qui suivent la date de déboursement. Ces dates sont scrupuleusement observées par les banques commerciales puisqu'elles étaient couvertes par des billets à ordre émis en faveur de la Banque fiduciaire pour le montant intégral. Tel qu'il est noté ailleurs dans ce rapport, vu les conditions en 1989, la période de 90 jours s'est avérée trop courte puisque les importateurs devaient rembourser souvent ces prêts pour capitaux de roulement avant qu'ils n'aient pu vendre les engrais.

Dans la pratique, les prêts à l'importation du PRSSE ne doivent pas être utilisés directement pour financer les importations d'engrais. Les importations sont financées par des lettres de crédit accordées par les banques commerciales au nom des importateurs et payables aux fournisseurs. En tant que garantie pour ces lettres de crédit, les banques demandent - outre les subventions du PRSSE - un ensemble de garantie des banques étrangères, des lettres de change contresignées par les banques locales, des garanties de paiement de l'ONCPB contre les livraisons de café et des promesses d'engrais importés. Les prêts à l'importation du PRSSE étaient considérés par les banques commerciales et les importateurs comme des prêts à court terme pour des capitaux de roulement dont la valeur est d'augmenter la situation financière courante des sociétés d'importation.

2.1.4. Utilisation des fonds de subvention

Les taux de subvention unitaires sont annoncés au début du programme de chaque année pour chacun des cinq types d'engrais couverts par le programme. (Cf. Tableau B-3 en annexe pour le barème des subventions de 1989.)

Les importateurs font des demandes d'affectation de subvention en soumettant soit (1) des contrats signés avec des disbributeurs ou (2) un plan

Tableau 2

Situation des prêts à l'importation
(31 janvier 1990)

No. du Prêt	Banque comc'l	Importateur	Valeur CAF 000 FCFA	Prêt Déboursé 000 FCFA	Date Déboursée	Date Remboursée
89-1	Meridien	CAMATREX	670,000	335,000	30 Août 89	28 Nov 89
89-2	Meridien	CAMATREX	611,650	300,750	25 Sep 89	26 Dec 89
89-3	Meridien	IBEX	181,545	90,750	10 Nov 89	8 Fev 90
89-4	Meridien	IBEX	33,250	16,625	10 Nov 89	8 Fev 90
89-6	Meridien	IBEX	789,269	394,635	10 Nov 89	8 Fev 90
89-7	Meridien	IBEX	129,540	64,770	10 Nov 89	5 Fev 90
89-9	Meridien	CAMATREX	417,500	208,750	6 Nov 89	5 Fev 90
89-10	BICIC	IBEX	365,750	182,875	10 Jan 90	ouvert
89-12	BICIC	IBEX	365,750	182,875	10 Jan 90	ouvert
			3,564,254	1,777,030		

de commercialisation plus des contrats signés avec des fournisseurs. Les subventions sont déboursées aux importateurs par le biais des banques commerciales sur notification de l'arrivée du bateau. En 1989, le total des subventions versées s'élevait à 1.544.892.510 FCFA, soit une moyenne de 24.075 FCFA par tonne. Cela représentait une diminution de 25% par rapport à la moyenne de 1988, 32.170 FCFA par tonne.

Le Tableau 3 compare les taux de subvention du programme de 1988 et 1989 pour les trois principaux types d'engrais importés. Les chiffres se fondent sur des données obtenues auprès de cinq distributeurs, et ne comprennent pas le NPK 12-06-20 puisque ces distributeurs n'ont pratiquement pas acheté ce type d'engrais. Les coûts moyens indiqués sont toujours des moyennes pondérées.

En 1989, le prix rendu exploitation agricole pour ces trois types a été subventionné à raison de 35,6% du prix moyen de la livraison comparé à 43,4% pour 1988, soit une diminution de 21% de ces types d'engrais pour les distributeurs. En termes de pourcentage du coût moyen CAF, les subventions en 1989 s'élevaient à 43,5% et en 1988 à 51,3%. Les subventions exprimées comme un pourcentage des coûts estimés de la livraison, calculées avant que l'année du programme ne commence, sont très différentes puisque les coûts de distribution et les coûts d'importation des engrais étaient plus faibles que prévus. Sur une base pondérée moyenne pour les quatre provinces participant au programme de 1989, les subventions étaient de 24,3% du coût estimé de livraison pour les trois principaux types d'engrais.

L'état du fonds de subvention du PRSSE, à la fin du programme de 1989, est donné sur le Tableau 4. Les 2 milliards de FCFA disponibles pour l'année auraient suffit pour couvrir les importations dépassant 80.000 tonnes. En fait les importations étaient bien plus faibles, laissant plus de 638 millions de FCFA dans le fonds de subvention. On prévoit de verser les fonds non utilisés au programme de 1990.

En 1989, les importateurs ont profité du règlement du PRSSE concernant l'affectation des fonds de subvention en demandant plus d'affectation qu'ils n'étaient sûrs de pouvoir utiliser. En fait, les deux importateurs qui ont participé au programme se sont livrés une concurrence pour les subventions disponibles, puisque pour être sur un pied d'égalité dans la concurrence des prix ils devaient avoir tous deux un accès assuré aux subventions. Tel que noté ci-dessus, les règlements du PRSSE demandent que les importateurs fournissent un ensemble de contrat avec les fournisseurs ou distributeurs ainsi qu'un plan de commercialisation pour le tonnage mentionné devant être importé. Il semble que les contrats avec les distributeurs, qui mentionnaient des tonnages bien plus importants que la quantité importée plus tard, étaient ajustables et utilisés comme moyen de s'assurer l'affectation des subventions. On s'est rendu compte par la suite que, dans plusieurs cas, les importateurs n'ont jamais importé les montants indiqués. Le résultat était que les subventions réservées et non utilisées ont été mobilisées pendant la période de 90 jours et n'ont pas été disponibles pour les autres importateurs.

Tableau 3

Taux de subvention, basés sur coût effectif, 1988 et 1989
(FCFA/tonne)

Type d'engrais	Valeur CAF moyenne	Coût moyen distribution	Coût moyen livraison	Subvention	Subvention en % de CAF	Subvention % coût livraison	Subvention en % du coût estimé de la livrraison
********** Programme de 1989 **********							
20-10-10	63,853	13,494	77,347	28,200	44.2	36.5	24,7
Urée	51,755	14,829	66,584	23,800	46.0	35.7	24,9
SulfAmmon	45,567	18,111	63,678	17,300	38.0	27.2	22,8
Moyenne	57,258	14,759	72,017	24,923	43.5	34.6	24,3
********** Programme de 1988 **********							
20-10-10	62,650	16,574	79,224	36,600	58.4	46.2	33,7
Urée	51,250	17,731	68,981	27,500	53.7	39.3	32,4
SulfAmmon	39,643	20,158	37,889	23,800	60.0	62.8	32,7
Moyenne	54,967	17,586	72,553	31,504	57.3	43.4	33,1

Tableau 4

Etat du fonds de subvention du PRSSE
(à la fin de l'année du programme de 1989)

Montant déposé, début de l'année.....	1.900.000.000 FCFA
Intérêt accumulé.....	283.458.480
Total.....	2.183.458.480
Montant déboursé.....	1.544.892.510
Solde disponible, fin de l'année.....	638.565.982

2.2. Distribution d'engrais

2.2.1 Participation des distributeurs

En 1989, on comptait une plus grande participation au niveau de distribution, qu'en 1988. Tel qu'indiqué ci-dessous, neuf distributeurs au total ont participé, les cinq premiers sur la liste sont des coopératives et les quatre derniers des entreprises privées. En 1988, il y avait quatre coopératives qui ont participé. Pour la première fois cette année, les provinces du Centre et du Sud-Ouest étaient représentées avec les provinces du Littoral, de l'Ouest et du Nord-Ouest.

Distributeur	Province	1988	1989
UCCAO	Ouest	x	x
NWCA	Nord-Ouest	x	x
UCAL	Littoral	x	x
COOPROVINOUN	Ouest	x	x
UCAC	Centre		x
SPNP	Littoral		x
Groupe One	Centre		x
SOCOTRA	Littoral		x
FOGACAM	Centre		x

Parmi les entreprises privées, deux (Groupe One et FOGACAM) sont des petites sociétés commerciales et l'une (SOCOTRA) une entreprise de transport. La SPNP est une plantation de bananes qui importe des engrais pour son propre compte. Les autre six distributeurs avaient commencé des négociations avec les importateurs mais pour diverses raisons n'ont pas passé de commandes.

Le tableau 5 ci après compare la distribution par province en 1988 et 1989.

Tableau 5

Commandes d'engrais par province, 1988 et 1989

	1988		1989	
Provinces	Tonnes	%	Tonnes	%
Ouest	35.000	56	26.000	42
Littoral	21.000	33	14.800	24
Nord-Ouest	7.000	11	9.900	16
Centre	-	-	11.300	18

La distribution était répartie sur quatre provinces en 1989, alors qu'en 1988 elle n'en concernait que trois. La province de l'Ouest continue à être le principal consommateur d'engrais. Il faut relever qu'il s'agit ici de commandes et non pas de livraison effective. (cf. discussion ci-après.) L'on ne sait pas encore si les importateurs vont écouler le stock qui ne fait pas l'objet des commandes sûres et si cela va avoir tendance à changer les pourcentages de distribution.

2.2.2. Commandes et livraisons des engrais aux distributeurs

Les grandes coopératives - l'UCCAO et la NWCA - ont lancé des appels d'offres publiques alors que les autres sont entrés en contact direct avec les importateurs qui ont l'habitude de participer activement à l'importation d'engrais. Tous les contrats, à l'exception d'un seul, avec les importateurs stipulaient une livraison FOT (Fret camion) dans le port de Douala, et spécifiaient les tonnages des prix, les dates de livraison à compter de la date de commande et les amendes pour retards de livraison, les modalités de paiement, ainsi que les charges de manutention encourus dans les ports par les distributeurs. Les modalités de paiement variaient grandement, notamment paiement comptant au moment de la livraison, paiements échelonnés sur garantie bancaire ou lettres de crédit et promesses sur engrais livrés.

Les tonnages commandés étaient fixés aux termes du contrat négocié avec les importateurs, mais dans les faits, les volumes achetés variaient souvent par rapport aux volumes spécifiés. Dans certains cas, les distributeurs ont annulé les contrats ou n'ont acheté qu'une fraction des montants convenus suite à des problèmes pour obtenir le financement. Dans d'autres cas, les importateurs se sont également retrouvés dans l'incapacité d'importer les quantités désirées suite aux contraintes financières. Cette situation a valu entre autre, que les importations ne correspondaient pas exactement à la demande. Par exemple, il y a eu une offre excédentaire de sulfate d'ammonium et par ailleurs une pénurie de NPK 20-10-10.

A la mi-février, une quantité importante d'engrais importé dans le cadre du programme de 1989 n'était pas couverte par des commandes fermes et les

importateurs cherchaient activement à écouler ces stocks. Dans un des cas, un importateur a proposé de placer des engrais en consignation dans un entrepôt d'une coopérative, sous le contrôle d'un employé de l'importateur. Dans un autre cas, un importateur a commencé à vendre au détail des engrais dans une province. Les importateurs vont probablement chercher par tous les moyens d'écouler ces stocks pour éviter les coûts d'entreposage la détérioration des engrais. Mais on peut s'attendre à ce qu'il y ait un report de stock des importateurs jusqu'au moment de l'application d'automne 1990 sur les caféiers.

2.2.3 Ecoulement des stocks d'engrais par les distributeurs

Le tableau 6 indique la destination des engrais commandés par les cinq coopératives. Pour la plupart, les coopératives ont arrangé elles mêmes le transport des engrais du port de Douala directement aux entrepôts des coopératives membres, et n'ont gardé que des stocks minimum au niveau de l'union. A la mi-février 1990, 31% seulement des engrais commandés avaient été cherchés par les distributeurs dans le port. Quatre-vingt dix pour cent de ces 16.748 tonnes, soit 15.197 tonnes, étaient arrivés au niveau des coopératives pour être vendues au détail aux membres (ou avaient été vendus à d'autres clients par les coopératives). Il n'était pas possible, vu le temps dont on disposait, de déterminer le montant de ces engrais vendus aux exploitants agricoles et le volume qui restait dans les entrepôts des coopératives. A la mi-février, la NWCA n'avait reçu aucun des 20-10-10 commandés et connaissait une grave pénurie de ce produit nécessaire pour l'application de mars sur les caféiers.

Les chiffres comparables pour les engrais de 1988 indiquent qu'en février 1990, pratiquement tous les engrais importés dans le cadre du programme de 1988 avaient atteint le niveau coopérative et avaient été vendus aux exploitants agricoles.

2.2.4 Coûts de financement et de distribution

Dans le cadre du PRSSE, les prêts à la distribution se destinaient à financer les coûts de transport et de manutention liés aux déplacements des engrais par les distributeurs ou importateurs-distributeurs, du port jusqu'à l'exploitation agricole. Les entreprises qui se qualifient pour ces prêts peuvent demander un prêt sur 180 jours d'un montant égal à 50% ou prix cible rendu exploitation agricole, plus les subventions, moins la valeur d'importation CAF. Si ce prêt est contracté par un importateur/distributeur, le prêt à l'importation pour la même cargaison doit d'abord être remboursé.

Mi-février 1990, deux demandes étaient en cours pour ce type de prêt mais aucune n'avait été accordée. Un importateur avait vu sa demande rejetée par la banque, car le plan de commercialisation n'était pas valide. Une autre demande faite par une coopérative-distributeur était passée par une banque qui a pratiquement cessé ses activités et aucune action n'a été prise. Dans un autre cas, une petite coopérative spécialisée dans la commercialisation des cultures vivrières a fait une demande, auprès d'une banque commerciale, pour un prêt destiné à couvrir le coût livré d'une partie de sa commande d'engrais. La coopérative signale qu'elle pensait obtenir un prêt distribution du PRSSE au taux

préférentiel de 8,5%, mais qu'en fait elle a obtenu (pour des raisons qui ne sont pas claires) un prêt commercial à 18%. 1/

Tableau 6

Ecoulement des stocks par les coopératives
(au 15 février 1990)
(tonnes)

Niveau coopérative	Total commandé	Ramassé par Union Coop	Reçu au niveau Coop	Stocks restant, niveau Union
UCCAO	15.000	8.435	6.184	2.251
NWCA	10.000	2.800	2.800	-
UCAL	10.000	3.256	2.956	300
COOPROVINOUN	11.000	-	2.257	1.277
UCAC	8.000	1.000	1.000	-
TOTAUX	54.000	16.748	15.197	3.828

Note: (1) La NWCA est une coopérative à trois niveaux. Par conséquent les chiffres dans la troisième et quatrième colonne se rapportent respectivement au niveau supérieur et au niveau Union.

(2) La COOPROVINOUN est une coopérative à un seul niveau. Les stocks restant sont au niveau coopérative.

L'on avait espéré que le mécanisme de prêt à la distribution permettrait aux entrepreneurs de participer à la distribution des engrais. Vu les conditions actuelles au Cameroun, la plupart des distributeurs qui seraient éventuellement intéressés à participer ne peuvent pas remplir les conditions de garantie strictes imposées par les banques et ne se qualifient pas pour les prêts à la distribution.

2.2.5 Prix et marges des engrais

La concurrence que se sont livrés les deux importateurs pour les commandes ont maintenu les augmentations de prix en 1989 en dessous de ce qu'elles auraient été si les importateurs avaient rétrocédé l'augmentation complète (26%), entrainée par la réduction des niveaux de subvention. Les marges brutes des importateurs étaient par conséquent plus faibles si l'on compare aux niveaux de 1988. Comme on peut le voir sur le Tableau 7, l'augmentation des prix moyens pondérés au niveau distributeur

---

1/ Ce problème a été résolu depuis mi-février quand l'information pour ce rapport a été recueillie. Cf. Annexe A.

par rapport à 1988 (c'est à dire l'augmentation dans les coûts d'engrais pour les distributeurs) pour tous les types d'engrais était de 13,7%.

Les distributeurs ont également diminué leurs marges pour garder aussi faibles que possible les augmentations de coûts pour les exploitants agricoles. Il est intéressant de noter, sur le Tableau 3, que les coûts moyens de distribution pour les cinq distributeurs ont diminué de 17.586 FCFA par tonne en 1988 à 14.759 FCFA par tonne en 1989, soit une diminution de 16%. Cela peut être attribué en partie à la forte diminution dans les coûts de transport par camion, suite à la baisse de demande de ces services, elle-même causée par la crise économique. Cela peut également être due à la diminution d'une double-manutention des engrais, puisqu'en 1989 les grandes coopératives ont transporté plus d'engrais directement aux entrepôts des coopératives membres et moins aux entrepôts au niveau de l'union.

La moyenne pondérée des prix au détail établie par distributeurs pour tous les types d'engrais en 1989 n'était supérieure que de 4,2% à celle de 1988. Cela se vérifie au niveau des données disponibles pour les quatre coopératives et par l'un des distributeurs privés qui indiquent que les marges brutes étaient environ de 26% en 1989, comparées à environ 32% pour les quatre coopératives distributeurs en 1988.

Il convient de souligner que ces moyennes pour les coûts et les prix des engrais masquent de très fortes variations parmi les distributeurs, provenant du pouvoir de négociation des distributeurs vis-à-vis des importateurs. Par exemple, les prix payés par les distributeurs pour l'urée ont varié dans une fourchette de 28.879 FCFA par tonne à 55.000 FCFA par tonne. Pour le 20-10-10, la fourchette se situait entre 37.000 FCFA par tonne et 55.000 FCFA.

Les prix de détail variaient selon les endroits, en fonction des coûts de transport depuis Douala mais également des marges de commercialisation réalisées par les distributeurs. Les prix pour un sac de 50 kg. d'urée allaient de 2500 à 3520 FCFA, et ceux du 20-10-10 de 2500 FCFA à 3689 FCFA. Dans un des cas une petite coopérative a cherché à vendre les engrais à un prix supérieur de 330 FCFA par sac au prix d'une grande coopérative voisine qui avait pu acheter ses engrais à des coûts beaucoup plus faibles. Cela a créé de sérieux problèmes pour la petite coopérative.

On peut évidemment s'attendre à des variations de prix en fonction des coûts de transport dans une économie libre. La différence de prix entre la grande et la petite coopérative était due partiellement du moins au fait que cette dernière ne maitrisait pas assez bien l'art de la négociation. Probablement que ces anomalies disparaitront d'elles même au fur et à mesure que les pratiques de commercialisation et les prix des engrais seront mieux connues (cf. également recommandation sur l'atelier pour les petits importateurs et distributeurs.)

Tableau 7

Coûts et prix des engrais, 1988-1989

Type d'engrais	Coûts pour les distributeurs			Prix pour les exploitants agricoles		
	1988	1989	% changement	1988	1989	% changement
20-10-10	39.015	45.625	+16.9	55.589	59.119	+6.4
Urée	36.539	40.315	+10.3	54.270	55.009	+1.4
SulfateAmmon	36.716	39.131	+6.6	55.874	57.242	+0.6
Moyenne pondérée	37.849	43.048	+13.7	55.435	57.776	+4.2

Notes:
(1) Les chiffres de 1988 sont basés sur des données de l'UCAL, de l'UCCAO, de la NWCA et de COOPROVINOUN.
(2) Les chiffres de 1989 pour les quatre mêmes coopératives, plus SOCOTRA, un distributeur privé.
(3) Les données se fondent sur les commandes, qui n'étaient pas la même chose que les livraisons effectives.

ANNEXES

ANNEXE A
DEVELOPPEMENTS RECENTS DANS LE PRSSE

Depuis la mi-février 1990, au moment où on a réuni les informations contenues dans ce rapport, il y a eu plusieurs développements importants liés à la conclusion de la seconde année d'opération. Ces développements sont présentés sous forme sommaire ci-après. Une analyse et une discussion plus approfondie sera donnée lors de l'examen de la troisième année d'opération.

Deux prêts à la distribution ont été accordés
La Meridien Bank a fait une demande auprès de la Banque Fiduciaire pour deux prêts à la distribution au nom de deux clients: CAMATREX et COOPROVINOUN. La demande de prêt pour CAMATREX s'élevait à 191 millions de FCFA visant à faciliter la distribution par CAMATREX de 11,000 tonnes de sulfate d'ammonium. La demande pour COOPROVINOUN s'élevait à 49.256.250 FCFA destinés à couvrir le coût lié à la distribution par 12.500 tonnes d'engrais qu'ils avaient en stock. La Meridian a indiqué qu'une fois le prêt à la distribution accordé, ils renégocieraient les termes de leurs crédits à COOPROVINOUN et diminueraient rétroactivement le taux d'intérêt, le faisant passer du taux commercial de 18% au taux préférentiel du PRSSE de 8,5%.

Le problème des charges portuaires a été résolu
Grâce aux bons offices du TSC, les parties intéressées (les importateurs, la Meridien Bank, les compagnies, les autorités portuaires), ont pu négocier le règlements des charges portuaires de plus en plus importantes demandés aux deux importateurs. On a négocié une baisse de ces charges qui sont passées d'environ 700 millions de FCFA par importateur à une moyenne de 25 millions de FCFA. Les montants ont été réglés par les importateurs et les compagnies ont enlevé l'interdiction de faire sortir les engrais des ports.

Les besoins de capitaux de roulement pour la CAMATREX: progrès mais pas encore résolution
Malgré la demande faite par CAMATREX pour un prêt à la distribution, la Meridien Bank a décidé de ne pas déverser le principal d'un prêt (191 millions de FCFA) à CAMATREX pour ne pas s'engager d'avantage face à son client. Lors d'une série de réunions avec la banque et CAMATREX et lors de communications ultérieures, le TSC et L'USAID ont essayé de négocier un compromis. Bien que la Meridien ne voulait pas accepter tous les éléments du compromis proposé, ils ont fait preuve d'une certaine souplesse. La Meridien a accepté de payer en prenant sur le prêt à la distribution le niveau négocié des charges portuaires et a été d'accord pour ne plus bloquer tous les engrais restant dans le port (une petite quantité de NPK 20-10-10 et le restant de sulfate d'ammonium). La Meridien continue à garder en dépôt plus de 4.000 tonnes d'urée stockés dans un entrepôt à Bonaberi.

Résolution des retards de paiement de UCAC/UCAL
Au 15 janvier 1990, l'ONCPB, le garant des achats faits par l'UCAC et l'UCAL, était en défaut de paiement: ils n'ont pas pu régler les paiements exigibles pour les

commandes d'engrais passées par l'UCAC et l'UCAL. Pour résoudre ce problème, l'ONCPB a proposé une série de paiements échelonnés sur 90 jours. Le fournisseur de l'IBEX, qui garde les traites de l'ONCPB, a refusé. Par la suite, grace aux interventions du TSC de l'USAID, l'ONCPB a pu régler l'intégralité de sa dette.

Le paiement intégral de l'ONCPB a été à l'origine de sa décision de réaffecter une partie des commandes de l'UCAC et de l'UCAL à la SOWEFCU et à la NWCA. Cette décision se fondait apparemment sur quatre facteurs: (1) on n'était pas sûr que l'UCAC et l'UCAL avaient vraiment besoin de toutes leurs commandes vu la demande stagnante depuis l'annonce des diminutions des prix aux producteurs pour le café et le cacao, (2) dans le cas de l'UCAC, le fait qu'on se préoccupait que la coopérative n'arriverait pas à donner à l'ONCPB une quantité suffisante de produits pour couvrir le coût des 8.000 tonnes d'engrais, (3) le fait que la SOWEFCU avait exprimé un besoin d'engrais et la NWCA avait besoin de NPK 20-10-10 pour remplacer le produit que la CAMATREX était incapable de livrer, et (4) le fait qu'en dirigeant les engrais vers la SOWEFCU et la NWCA on pourrait diminuer les arriérés élevés de l'ONCPB auprès de ces deux coopératives.

L'impact de la décision de l'ONCPB sur la disposition des stocks de l'IBEX est indiqué sur le Tableau A-1.

Suppression des restrictions administratives sur l'enlèvement des engrais dans les ports de Douala

Avec la résolution du problème des charges portuaires, la suppression de l'interdiction de la Meridien d'enlever les engrais de la CAMATREX dans le port, et le paiement intégral fait par l'ONCPB pour les achats qu'ils avaient garantis, les deux importateurs n'avaient plus de restrictions administratives pour livrer leurs engrais. Par conséquent, la CAMATREX a pu terminer ses livraisons de NPK à l'UCCAO, et la NWCA et la SOWEFCU ont pu commencer à chercher les engrais dans le port. La CAMATREX a trouvé de nouveaux clients pour le sulfate d'ammonium et il semblait, début mai, que le problème des immenses stocks d'engrais qui existaient en février était en train d'être résolu.

Note: Les informations ci-dessus ont été donnés au projet AMIS par Mr. Tjip Walter de l'USAID/Cameroun.

Tableau A-1
Destination des Stocks de l'IBEX
(7 mai 1990)

	N.P.K. 20.10.10. TONNES	N.P.K. 12.06.20 TONNES	N.P.K. 10.30.10. TONNES	UREE TONNES	SULFATE D'AMMO-NIUM TONNES	TOTAL TONNES	TOTAL CHERCHE TONNES	DEVANT ENCORE ETRE CHERCHE TONNES
Total des importations	12 230	2 000	- 0 -	13 941.5	3 000	31 171.5	21 363.15	9 808.35
Engagement de ventes								
- UCAL	4 500	500	- 0 -	4 000	1 000	10 000	6 740	3 260
- UCAC	1 000	55	- 0 -	1 000	50	2 105	1 551	554
- NUCA LTD.	4 500	- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	4 500	923	3 577
- SOMEFCU LTD.	2 000	- 0 -	- 0 -	1 000	2 000	5 000	847	4 153
- S.P.N.P.	305	1 039	- 0 -	562	- 0 -	1 906	1 566	340
- GROUPE ONE CAMEROUN	- 0 -	- 0 -	- 0 -	1 351	- 0 -	1 351	1 351	- 0 -
- AUTRES	919.1	03.7	- 0 -	6 983.85	478.5	8 385.15	8 385.15	- 0 -
Total ventes	13 224.1	1 597.7	- 0 -	14 896.85	3 528.5	33 247.15	21 363.15	11 884
- Non-engagé	- 0 -	402.3	- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -
- Devant être commandé	994.1		- 0 -	955.35	528.5	2 075.65	- 0 -	- 0 -

ANNEXE B
OPERATION DU FONDS DES SUBVENTIONS ET DES PRETS

1. Opérations de prêts

1.1 Prêts à l'importation

Les prêts à l'importation sont puisés dans le Compte Spécial en Monnaie Locale mis en place par l'USAID et géré par la Banque Financière (Bank of Credit and Commerce of Cameroon). Lorsqu'on en a besoin, les fonds sont versés de ce compte à un Compte de Fonds Renouvelables, dont les décaissements sont faits aux banques commerciales. Comme on peut le voir sur le Tableau B-1, le Fonds spécial en monnaie locale disposait de 1,5 milliards de FCFA pour l'année du programme 1989, dont environ 1 milliard de FCFA a été transféré au Fonds renouvelable et utilisé pour les prêts à l'importation indiqués sur le Tableau B-2.

Tableau B-1
Situation du Compte Spécial en Monnaie Locale
(au 31 décembre 1989)

Déboursements AID, 1987 et 1988.....	2.194.500.000 FCFA
Transferts au Fonds de Crédit Renouvelable en 1988	745.000.000
Solde.....	1.449.500.000
Intérêts accumulés, 1988.....	45.181.005
Solde disponible, à partir du programme de 1989...	1.494.681.005
Transfert au Fonds de Crédit Renouvelable en 1989.	1.032.045.021
Intérêts accumulés, 1989.....	99.823.265
Solde du compte, 31 décembre 1989.....	562.459.249

Les informations détaillées sur les déboursements et les remboursements des prêts à l'importation dans le cadre du programme de 1989 telles qu'indiquées par la Banque Fiduciaire, sont données sur le Tableau B-2. Les expéditions sont données dans l'ordre dans lequel on a reçu les demandes d'affectation. Le total des importations est indiqué à 63.171 tonnes. Il faut compter 1000 tonnes en moins que le total importé car une expédition de 11.000 tonnes comprenait 1000 tonnes qui n'étaient pas couvertes par un prêt du PRSSE. La valeur totale des expéditions s'élevait à 3.564.254.000. Conformément aux règlements du PRSSE, la Banque Fiduciaire a déboursé des prêts d'un montant égal à 50% de la valeur CAF pour un total de 1.777.030.000 CFA. (Le montant total des prêts déboursés est légèrement inférieur à 50% car un importateur a demandé un prêt inférieur de 5 millions de FCFA à ce qu'il avait droit.) Les chiffres des prêts manquants, 89-5, 89-8 et 89-11, représentent des prêts pour lesquels la consignation a expiré avant qu'ils ne soient utilisés. Dans certains cas, il s'agit d'importations prospectives qui n'ont jamais été suivi de commandes de la part des distributeurs et qu'on a laissé s'écouler. Dans d'autres cas, la période d'affectation a expiré avant qu'on ait pu arranger le financement; l'importateur a du refaire les demandes d'affectation et les prêts ont été déboursés sous un autre numéro. A la mi-février, les prêts pour les deux dernières expéditions devant arriver en janvier et février 1990 étaient encore en cours.

Tableau B-2
Détails sur la situation des prêts à l'importation
(au 31 janvier 1990)

Prêt No.	Banque Comm'l	Importa-teur	Type d'engrais	Tonnes	Valeur CAF 000 FCFA	Prêt déboursé 000 FCFA	Date déboursée	Date Remboursée
89-1	Meridien	CAMATREX	20-10-10	11.000	670.000	335.000	30 Août 89	28 Nov 89
89-2	Meridien	CAMATREX	Urée	11.000	611.650	300.750	25 Sep 89	26 Déc 89
89-3	Meridien	IBEX	20-10-10	2.730	181.545	90.750	10 Nov 89	8 Fév 90
89-4	Meridien	IBEX	12-06-20	500	33.250	16.625	10 Nov 89	8 Fév 90
89-6	Meridien	IBEX	Urée	13.941	789.269	394.635	10 Nov 89	8 Fév 90
89-7	Meridien	IBEX	SulfAmmon	3.000	129.540	64.770	10 Nov 89	5 Fév 90
89-9	Meridien	CAMATREX	SulfAmmon	10.000	417.500	208.750	6 Nov 89	5 Fév 90
89-10	BICIC	IBEX	20-10-10	5.500	365.750	182.875	10 Jan 90	ouvert
89-12	BICIC	IBEX	20-10-10	4.000	365.750	182.875	10 Jan 90	ouvert
			12-06-20	1.500				
TOTAUX					3.564.254	1.777.030		

1.2 Utilisation des prêts à l'importation

Les prêts à l'importation n'ont pas été utilisés comme prévu au départ pour financer les importations d'engrais. Comme nous l'avons remarqué dans une section précédente, les banques commerciales financent les opérations par le biais d'une lettre de crédit que l'importateur doit appuyer par diverses garanties ou garanties de paiement. En fait il ne serait pas possible que les prêts à l'importation servent à financer les importations car une lettre de crédit doit être faite avant qu'un fournisseur décharge le bateau, mais selon les règlements du PRSSE un prêt à l'importation ne peut être déboursé au plus tôt que lorsque le bateau est parti.

Généralement les importateurs n'ont pas eu besoin de ce type de prêt pour leurs opérations. Ils considèrent que la période de 90 jours est trop courte pour couvrir le temps entre l'achat à l'étranger et le paiement des clients au Cameroun, et tendent donc plutôt de faire appel à des crédits au fournisseur.

En fait, lorsque les fonds de prêts sont négociés par la Banque fiduciaire à une banque commerciale, cette dernière ouvre deux comptes bloqués au nom de l'importateur. Un des comptes est un compte avec découvert pour le montant intégral du prêt et bénéficiant du taux préférentiel de 8,5% du PRSSE. L'autre compte est un compte avec intérêt pour un montant de prêt rapportant 9 à 10%. Dans la plupart des cas, les importateurs préféraient laisser ces fonds sur un compte avec intérêt pour bénéficier des 0,50 à 1,5% de marge sur l'argent détenu en leur nom.

Cet arrangement convient aux banques commerciales puisque cela leur rapporte des liquidités supplémentaires pouvant être utilisées pour des prêts commerciaux à 18%, leur laissant donc une marge confortable de 10%. Cet arrangement semble avoir satisfait la plupart des participants en 1988 et 1989, exception faite pour la CAMATREX en 1989 qui avait besoin de capitaux supplémentaires alors que la banque commerciale n'a pas voulu débloquer le compte suite à une importante balance en cours sur les prêts accordés pour financer les importations.

1.3 Prêts à la distribution

Tel que nous avons déjà noté dans ce rapport, aucun prêt à la distribution n'a été accordé dans le cadre du programme de 1989, mais deux demandes étaient en cours à la fin de l'année. 1/

Comme pour les prêts à l'importation, il semble que l'on se soit écarté de l'intention de départ du programme. Les prêts à la distribution devaient être utilisés par les distributeurs ou les importateurs agissant comme distributeurs, pour financer 50% des coûts de distribution. Leurs délais étaient de 180 jours. Les coûts de distribution sont définis comme les prix subventionnés rendus exploitation agricole plus la subvention moins la valeur d'importation CAF de

---

1/ Cf. Annexe A pour une mise à jour.

Tableau B-3
DÉBOURSEMENTS DE LA SUBVENTION

IMPORTATEUR	NPK 20-10-10		NPK 12-06-20		SULF. D'AMMONIUM		UREE		TOTAL	
	QUANTITE TONNES	SUBVENTION CFA 000	QUANTITE TONNES	SUBVENTION CFA 000	QUANTITE TONNES	SUBVENTION CFA 000	QUANTITE TONNES	SUBVENTION CFA 000	QUANTITE TONNES	SUBVENTION CFA 000
CAMATREX	11,000	310,200					10,000	238,000	21,000	548,200
IBEX-SARL	2,730	76,086	500	13,500	3,000	51,900	4,991.45	118,796.5	11,221.45	261,182.5
IBEX-SARL							8,950	213,010	8,950	213,010
CAMATREX					10,000	173,000			10,000	173,000
IBEX-SARL	5,500	155,100							5,500	155,100
CAMATREX					1,000	17,300	1,000	23,800	2,000	41,100
IBEX-SARL	4,000	112,800	1,500	40,500					5,500	153,300
TOTALS	23,230	655,086	2,000	54,000	14,000	242,200	24,941.45	593,606.5	64,171.45	1,544,892.5

l'expédition. Si l'importateur/distributeur a pris un prêt à l'importation pour la même cargaison, celui-ci doit être remboursé d'abord.

Le règlement du PRSSE permet à un importateur d'obtenir un prêt à la distribution pour financer les coûts de distribution en gros et en détail en fonction d'un plan de commercialisation qui indique comment il va utiliser les fonds du prêt. Comme nous l'avons déjà vu pour le cas des prêts à l'importation, les plans de commercialisation ne reflètent pas nécessairement les véritables intentions. Il y a eu un cas en 1989 où un importateur a fait une demande d'un prêt de distribution concernant tout le volume d'importation, et où cette personne a mis dans son plan de commercialisation comme client une coopérative dont on sait qu'elle avait financé elle-même les coûts de distribution et d'achat et n'avait donc pas besoin de crédit.

On avait prévu qu'un importateur pouvait utiliser ce type de prêt pour rétrocéder le crédit à un distributeur afin de couvrir ses coûts de distribution et partant de faciliter les ventes. Ou alors le prêt permettrait de financer ses propres coûts de distribution s'il mettait en place un réseau de distribution. Mais dans la pratique, un importateur pouvait obtenir (s'il satisfait la banque avec son plan de commercialisation et répond aux conditions de garantie de celle-ci) un prêt de 180 jours à des taux préférentiels, qu'il pouvait utiliser comme il voulait - peut-être pour payer ses fournisseurs.

On avait également espéré que le mécanisme de prêt à la distribution permettrait à certains entrepreneurs de se lancer dans la distribution d'engrais. Dans les conditions actuelles au Cameroun, les distributeurs qui peuvent avoir besoin de ce type de prêt n'arrivent pas à répondre aux conditions de garantie très strictes imposées par les banques et par conséquent ne qualifient pas pour les prêts.

2. Opérations du Fonds de subvention

2.1 Déboursements

Les niveaux de subvention convenus pour le programme de 1989 sont indiqués dans l'Annexe F. L'on utilise un calcul complexe pour arriver au niveau approprié. Premièrement, on calcule les coûts moyens pondérés rendus exploitation agricole pour chaque type d'engrais avec les coûts CAF estimés et on ajoute les coûts moyens de la distribution (surtout les transports) en faisant des hypothèses basées sur les expériences passées pour les coûts et les différentes destinations parmi les sept provinces. Une fois que l'on connait le montant de fonds de subvention disponible pour l'année, on calcule le niveau de subvention effective en estimant le volume d'engrais qui sera probablement importé, puis on choisit un taux de subvention qui permettra d'utiliser les fonds de subvention disponibles.

Les déboursements des subventions pour le programme de 1989 sont indiqués sur le Tableau B-3 par type d'engrais. Le total des subventions déboursé s'est élevé à 1.544.892.510 FCFA, soit une moyenne de 24.075 FCFA par tonne. La CAMATREX a reçu 762.300.000 FCFA en subventions et l'IBEX 782.592.000 FCFA. La situation du Fonds de subvention est décrite dans la deuxième partie de ce rapport.

2.2 Problèmes rencontrés

En 1989, les importateurs ont profité des règlements du PRSSE touchant les affectations des fonds de subvention en demandant plus de fonds qu'ils étaient sûrs de pouvoir utiliser. En fait, il semblait que deux importateurs qui participaient au programme se sont fait la concurrence pour les subventions disponibles, chacun essayant de "bloquer" autant que possible avant que l'autre ne puisse le faire. Le règlement demande à l'importateur de présenter des contrats signés avec des distributeurs ou des contrats d'achat avec des fournisseurs ainsi que des plans de commercialisation pour le tonnage devant être importé. Il semble que les contrats avec les distributeurs étaient ajustables du point de vue volume et que fréquemment les tonnages dépassaient le volume importé par la suite. Les contrats avec les fournisseurs étaient ouverts, on garantissait à l'importateur le prix estimé pour toute la campagne de 1989 quel que soit le volume acheté chez le fournisseur.

Lorsqu'on utilisait les plans de commercialisation, c'était des simples tableaux qui indiquaient les montants qui seraient vendus en gros à des clients spécifiés ou vendus au détail par l'importateur. Là aussi les chiffres semblent spéculateurs. Vu ces pratiques, les subventions réservées au programme on été bloquées pendant les 90 jours de la période et n'ont pas été mises à la disposition d'autres importateurs. Comme la situation l'a montré, dans plusieurs cas les importateurs n'ont jamais importé les montants indiqués et les périodes d'affectation ont expiré.

Plusieurs propositions ont été soumises pour éviter ce problème. L'une serait de demander à l'importateur de présenter dans les 30 à 45 jours qui suivent la date d'affectation une lettre de crédit d'une banque commerciale pour la valeur CAF des importations prévues. Ainsi, si l'importateur ne réalise pas ses opérations, les fonds réservés seraient mis à la disposition d'autres après seulement 30 jours. Une autre proposition consiste à demander à l'importateur de soumettre avec sa demande une obligation égale à 10% de la valeur CAF de l'importation. L'obligation sera perdue si l'importateur ne remplit pas ses promesses dans les 90 jours. Il y a précédent dans ce dernier cas puisque dans le cadre du vieux programme FONADER/MINAGRI les importateurs devaient déposer une obligation de cette valeur.

2.3 Relations des banques commerciales

La banque fiduciaire a des problèmes pour obtenir que les banques commerciales lui apportent à temps les documents à l'appui. Les banques n'ont pas veillé à envoyer les documents d'expédition dans une période raisonnable suivant la réception du télex codé annonçant le chargement des engrais par le fournisseur. Pour une autre question qui n'est pas spécifié dans les règlements

du PRSSE, les banques avaient été lentes à fournir les billets à ordre pour couvrir les déboursements des prêts d'importation par la Banque Fiduciaire. Par conséquent cette Banque avait mis en place ses propres conditions stipulant qu'un billet à ordre soit fourni avant le déboursement (alors que le PRSSE spécifie que ça doit être dans les 5 jours qui suivent les demandes des banques commerciales).

2.4 Alimentation du Compte Renouvelable

Malgré un changement de procédure voulant que le TSC délègue au Ministère des Finance la compétence d'autoriser des transferts du Compte Spécial en Monnaie Locale au Compte Renouvelable, le Ministère des Finances continue à chaque fois à demander au TSC d'autoriser de telles transactions. Cela continue à causer des retards dans les transferts de fonds et a, en fait, déjà bloqué plusieurs déboursements de prêt.

ANNEXE C
ACTIVITES DES BANQUES COMMERCIALES

1. La Meridien Bank

Bien que la Meridien Bank soit qu'un petit participant dans le programme de 1988, en 1989 la banque est devenue la banque commerciale principale pour le PRSSE, finançant 83% du tonnage importé. La Meridien a pris en charge toutes les importations de la CAMATREX sauf les deux dernières pour l'IBEX. La banque n'a pas été approchée sérieusement pour des prêts par d'autres importateurs/distributeurs. Les prêts et subventions déboursés par la banque sont indiqués au Tableau C-1.

M. Robert Barry, Directeur de la section, et Mme. Gisèle Moulong, Responsable du Crédit, nous ont donné des informations et ont fait plusieurs observations sur le programme. Le principal problème pour le financement des importations en 1989 était les retards de paiement pour les coopératives afin qu'elles puissent payer elles-même les engrais commandés, quoique la banque pensait qu'il y avait également un problème de gestion. Les arriérés de l'ONCPB semblaient la cause principale du problème dans la plupart des cas, bien que pour la NWCA les problèmes de manque de liquidités de la BIAO ont également retardé les paiements. (Les retards de paiement de l'UCCAO peuvent être dus à un problème de roulement de fonds.) Bien que pour des expéditions antérieures qu'elle avait financées, la banque avait à l'époque accepté les garanties de l'ONCPB, par la suite ces garanties n'ont plus été jugées acceptables. Pour couvrir la lettre de crédit, l'on demandait un ensemble de garantie de banques étrangères, des dépôts en liquides, une promesse sur les engrais eux-mêmes, plus la subvention, un total bien au dessus de l'intégralité de la valeur CAF.

La Meridien se préoccupe de la mauvaise situation financière de la CAMATREX et de l'engagement que la banque a pris vis-à-vis de cette société. Il faut remarquer que la CAMATRAX n'a pas pu vendre beaucoup d'engrais importé et doit verser des taux d'intérêt importants pour les prêts contractés auprès de la Meridien ainsi que des frais de stockage portuaires très importants. Inquiète face à cette situation, la banque a imposé des contrôles très stricts sur les mouvements d'engrais dans le port, demandant qu'un employé de la banque autorise le départ de chaque camion. (La CAMATREX prétend que c'est une procédure inutile qui ne fait que ralentir la distribution des engrais.) De plus, la Meridien ne veut plus accorder de crédit à la CAMATREX, c'est à dire pas non plus lui accorder le droit d'avoir un découvert pour couvrir les coûts de fonctionnement de la CAMATREX.

La CAMATREX a fait la demande, par le biais de la Meridien, d'une subvention pour importer 10.000 tonnes en plus (dont 9800 tonnes de 20-10-10). Mais pour ouvrir une lettre de crédit, la Meridien demande à la CAMATREX de faire un dépôt en liquide de 35% de la valeur de la lettre de crédit ou d'apporter une garantie d'une banque étrangère, ce que la CAMATREX ne peut ou ne veut pas faire.

Tableau C-1
Déboursement des crédits et subvention à l'importation
Meridien Bank
(16 février 1990)

Importateur	Engrais: Types	Engrais: Tonnes	Engrais: Valeur CAF FCFA 000	Prêt à l'importation: Montant FCFA 000	Prêt à l'importation: Date Réservée	Prêt à l'importation: Date Déboursée	Prêt à l'importation: Date Remboursée	Subvention: Montant FCFA 000	Subvention: Date Réservée	Subvention: Date Déboursée
IBEX	20-10-10	2,730	199,500	90,773	20 Jul 89	13 Nov 89	08 Feb 90	76,986	20 Jul 89	20 Oct 89
IBEX	12-6-20	500	33,250	16,625	20 Jul 89	13 Nov 89	08 Feb 90	13,500	20 Jul 89	20 Oct 89
IBEX	Urée	4,991	289,000	135,980	20 Jul 89	13 Nov 89	08 Feb 90	118,797	20 Jul 89	20 Oct 89
IBEX	SulfAmmon	3,000	137,700	64,770	20 Jul 89	13 Nov 89	08 Feb 90	51,900	20 Jul 89	20 Oct 90
IBEX	Urée	8,950	517,310	258,655	20 Jul 89	13 Nov 89	08 Feb 90	213,010	20 Jul 89	20 Oct 89
CAMATREX	20-10-10	10,000	670,000	335,000	06 Jun 89	31 Aug 89	28 Nov 89	310,000	06 Jun 89	31 Aug 89
CAMATREX	Urée	10,000	601,500	300,750	06 Jun 89	26 Sep 89	26 Dec 89	238,000	06 Jun 89	26 Sep 89
CAMATREX	SulfAmmon	10,000	417,500	208,750	11 Aug 89	06 Nov 89	05 Feb 90	173,000	11 Aug 89	24 Oct 89
Totaux		50,171	2,865,760	1,411,303				1,195,193		

La CAMATREX a fait une demande auprès de la Meridien pour un prêt à la distribution qu'elle aimerait utiliser surtout pour couvrir les coûts pour chercher les engrais dans les ports et les apporter dans ses entrepôts (pour diminuer les frais de stockage et simplifier le dédouanement des opérations par les autorités portuaires). Vu le plan de commercialisation demandé par le PRSSE, la Meridien a insisté pour obtenir de fermes contrats de vente avec les clients, et la CAMATREX a commencé par menacer la banque de la poursuivre en justice. La Meridien a bloqué le prêt et a demandé conseil à la Banque Fiduciaire sur ce qui faisait qu'un plan de commercialisation pouvait être approuvé. A la mi-février, le prêt était toujours en cours. 1/

Malgré ses problèmes, M. Barry pensait que le programme était bien conçu et que la banque était intéressée à participer à nouveau en 1990. Les suggestions suivantes sont faites pour améliorer la situation:

Uniformisation des documents: Pour éviter toute confusion et les retards connus l'an dernier, il serait bon d'utiliser des documents uniformisés pour toutes les transactions interbancaires, surtout les demandes d'affectation et déboursement des prêts et subventions.

Spécification sur le contenu des plans de commercialisation: Toute directive supplémentaire sur cette question permettrait d'éviter les malentendus connus cette année avec la CAMATREX et permettrait de standardiser les plans entre les diverses importateurs. Faut-il des contrats de ventes fermes?

Rôle des banques commerciales dans la demande d'affectation de subvention: Il faut spécifier la responsabilité des banques à cet égard. Dans quelle mesure les banques sont-elles responsables de s'assurer que l'importateur peut effectivement vendre les engrais importés? Des plans de commercialisation plus détaillés pourront aider. Selon ce qu'en pense la Meridien, la meilleure manière d'éviter des demandes excessivement documentées pour les subventions serait que la Banque Fiduciaire demande aux banques commerciales de présenter avec chaque demande un engagement ferme de donner une lettre de crédit à l'importateur si certaines conditions sont remplies.

But des prêts à l'importation et à la distribution: La fonction de ce type de prêt n'est pas clairement définie. Les importateurs pensent qu'ils y ont droit en tant que crédit à faible intérêt et dans le court terme, fourni dans le cadre du programme alors que les banques leur demande de stricts conditions ou de garanties auxquelles les importateurs n'arrivent pas à répondre.

Partage de risques: On a suggéré à la Meridien que les banques commerciales devaient assumer une partie des risques liés à l'importation d'engrais. Actuellement, les lettres de crédit sont couvertes pour plus de 100% de la valeur d'importation. Une des possibilités serait qu'une partie du risque non-couvert soit assumée par le PRSSE. M. Barry pensait que si les importateurs étaient au

---

1/ La situation a changé depuis mi-février lorsque ces informations étaient obtenues. Cf. Annexe A pour les détails.

courant de cela il risquaient de ne pas rembourser une partie du prêt sachant que les banques allaient être remboursée par les programmes.

3. BICIC

M. Arthur Kamssue, Directeur Adjoint du Crédit, a fourni des informations sur les activités de la BICIC dans le cadre du programme de 1989. La BICIC a financé deux expéditions d'un total de 11.000 tonnes (9500 tonnes de 20-10-10 et 1500 tonnes de 12-06-20) pour l'IBEX. La seconde expédition était en train d'être déchargée à Douala le 10 février 1990, et en fait M. Kamssue s'était consacré à l'examen de la demande de déboursement de la subvention à l'IBEX pendant la visite.

En général, la BICIC a une attitude positive face au PRSSE et pense continuer à participer. Comme la Meridien, elle ne pense pas que les prêts à l'importation ont une grande valeur en ce qui concerne les importations d'engrais. Une autre question soulevée par la BICIC concernait l'actif physique limité des deux importateurs actuels faisant qu'il aurait été difficile d'offrir des garanties. Ils étaient satisfaits des changements dans les règlements du PRSSE qui permettent de rembourser plus tôt que prévu les prêts d'importation sans amende.

Si la BICIC a financé pratiquement 80% des expéditions dans le cadre du programme de 1988, la banque a pris par contre une position beaucoup plus conservatrice en 1989. Bien qu'elle ait reçu des demandes de cinq importateurs (Bela-Nke, Pelenget, ATCIA, CAMATREX, IBEX), ils n'ont approuvé que la demande de l'IBEX pour l'importation du NPK 20-10-10, surtout pour remplir les commandes faites par l'UCAC et l'UCAL. Cette année la BICIC a insisté pour qu'on lui remette avec la demande des contrats de ventes fermes entre les distributeurs et les importateurs et a examiné de près la solvabilité de chaque distributeur. Leur réponse aux diverses demandes est donnée ci-après.

CAMATREX: Une demande pour un financement d'une commande pour l'UCAO a été refusée car le temps de livraison spécifié par l'UCAO était trop court pour que la CAMATREX puisse s'acquitter de ses engagements.

Pelenget: La banque a reçu un télex concernant le financement possible d'une commande pour la SOWEFCU, mais il n'y a pas eu de suivi.

ATCIA: Une demande pour financer l'importation de 15.000 tonnes pour le compte d'un transporteur de café, Tzouvalos. Opération présentée au départ comme un échange mais qui a été modifiée par la suite pour devenir deux transactions parallèles. La BICIC a convenu de financer l'opération mais a été bloquée parce que l'ATCIA et Tzouvalos n'ont pas obtenu le droit d'exporter du café.

Bela-Nke: En mai 1989, cet importateur a demandé un financement pour importer 8000 tonnes qui allaient être vendus directement. Vu qu'aucun contrat de vente ferme n'a été présenté, la demande a été refusée.

IBEX: La demande originelle concernait 25.000 tonnes pour lesquels la BICIC demandait un plan de commercialisation détaillée. Au moment de la demande, il n'y avait pas assez de fonds de subvention disponibles. Par la suite, le TSC a octroyé à l'IBEX une consignation de 11.000 tonnes.

ANNEXE D
ACTIVITES DES IMPORTATEURS

1. Tonnage et coût des engrais importés

Le Tableau D-1 compare les tonnages importés et les coûts moyens CAF par type d'engrais pour 1988 et 1989. En 1989, on a importé d'avantage d'urée et de sulfate d'ammonium que pendant l'année précédente, aux dépens d'importations nettement plus faibles pour le NPK 12-06-20 et légèrement moins pour le NPK 20-10-10. Les prix moyens pondérés pour tous les types d'engrais étaient pratiquement identiques à ceux de 1988.

2. CAMATREX S.A.R.L.

La CAMATREX a des bureaux à Douala et loue 2000 mètres carrés de dépôt à Bonaberi (capacité de 8000 tonnes d'engrais). Elle emploie 13 personnes dont 3 cadres. Il s'agit du Directeur Général Adjoint, le Docteur Michael Geh (ancien consultant en gestion à Douala avec un diplôme juridique des Etats-Unis), un Responsable Administratif, M. Emmanuel Achu (qui a travaillé pour la MIDENO auparavant), et un Chargé Commercial, M. Pierre Simen (qui était avant avec la SEPCAE). Le Directeur Général, M. Gebreyes Begna, était aux Etats Unis au moment de notre visite. La CAMATREX a également fait appel à des consultants en plusieurs occasions, dont un des Etats Unis et l'un du principal fournisseur de la CAMATREX, Norsk Hydro.

Les importations de la CAMATREX dans le cadre du programme de 1989 sont indiquées sur le Tableau D-2. On a importé 11000 tonnes de chacun des trois types: le NPK 20-10-10, l'urée et le sulfate d'ammonium entre le 23 août 1989 et le 20 octobre 1989. Les deux-tiers de ce volume venaient de Norsk Hydro en Norvège, avec qui CAMATREX a une longue relation de travail. Une demande d'extension pour une période de subvention de 90 jours pour importer 15000 tonnes en plus (pour l'UCCAO) est en cours au 10 février 1990.

Le Tableau D-3 indique la destination des stocks d'engrais importés par la CAMATREX. Ces données indiquent des importations au total par type, engagements de ventes par type pour chaque client, et la balance de stock non-engagé toujours par type. Egalement dans la colonne de droite se trouvent les tonnes totales (qui ne sont pas ventilées par type) cherchées ou enlevées du port par chacun des clients de la CAMATREX, ainsi que les tonnes restant des commandes de chaque client qui n'ont pas été cherchées. Des engagements de vente pour 2500 tonnes de NPK 20-10-10 pour l'UCCAO et 7000 tonnes pour le NPK 20-10-10, 100 tonnes pour le 12-06-20 et 100 tonnes pour le 10-30-10 pour la NWCA, ne sont pas encore couverts par les importations. Cela nous donne un stock non-engagé négatif de 14.732 tonnes pour le 20-10-10 comme on peut le voir en bas de cette colonne. La CAMATREX prévoit de n'importer que 10000 tonnes en plus de 20-10-10 pour couvrir ce déficit apparent puisque selon la direction, plusieurs autres clients pourraient ne pas honorer leurs engagements d'achat pour ce type d'engrais.

La CAMATREX signale qu'environ 6000 tonnes de 20-10-10 commandés pour la NWCA et COOPROVINOUN ont en fait été livrés à l'UCCAO. La NWCA a eu des

problèmes pour arranger les paiements à cause de la non-solvabilité de leur banque, la BIAO, et par conséquent la CAMATREX a dû replacer une grande partie de la commande auprès de l'UCCAO. La commande de 10.000 tonnes en cours mentionnée ci-dessus comprend 9.800 tonnes de 20-10-10 qui sera suffisant pour compléter les fournitures aussi bien à la NWCA qu'à l'UCCAO. La NWCA a un besoin urgent maintenant de 20-10-10 puisque l'application de mars de 20-10-10 sur les caféiers s'approche. Mais la demande de subvention pour cette expédition n'a pas été approuvée. La Banque fiduciaire a demandé à la Meridien de s'engager à émettre une lettre de crédit pour l'expédition comme condition préalable à l'approbation. La Meridien n'est pas prêt à le faire si la CAMATREX ne couvre pas une partie des importations avec des paiements au comptant.

Tableau D-1
Importation d'engrais par type et coût moyen, 1988-1989

	1988		1989	
	Tonnes	Valeur CAF moyenne FCFA 000	Tonnes	Valeur CAF moyenne FCFA 000
NPK 20-10-10	26.300	62.650	23.230	63.853
Urée	15.200	51.250	24.941	56.169
NPK 12-06-20	12.000	61.000	2.000	66.500
Sulfate d'ammonium	9.500	39.643	14.000	42.080*
Total	63.000		64.171	
Moyenne pondérée		56.116		56.199

* Se fondent sur 13.000 tonnes seulement. Le prix CAF pour les 1000 tonnes restant ne sont pas disponibles.

Tout au début de l'année du programme, la CAMATREX a reçu une subvention pour 40.000 tonnes d'engrais (et en attend une autre pour 26.000 tonnes en plus) bien qu'il n'ait pas eu des contrats de vente pour ce volume. Cela semble une mesure de défense prise contre leur principal concurrent, l'IBEX. La banque de la CAMATREX, la Meridien, a acheminé la demande sans regarder de trop près le plan de commercialisation présenté par la CAMATREX. (La Meridien indique que le contenu du plan de commercialisation n'était pas défini dans la brochure sur le PRSSE.) En fin de compte, la CAMATREX n'a pu utiliser les fonds de subvention que pour 33.000 tonnes. Même pour utiliser ce volume, la CAMATREX a du demander une extension de la période de 90 jours pour plusieurs expéditions.

Tableau D-2
Importations de la CAMATREX
(8 février 1990)

Livraison No.	Type	Tonnage	Valeur CAF 000 FCFA	Fournisseur	Date d'arrivée	Date de dédouanem.
1	NPK 20-10-10	11,000	670,000	Norsk Hydro	23/08/89	23/08/89
2	Urea	11,000	611,850	Norsk Hydro	07/09/89	08/09/90
3	Urea	11,000	459,250	CFA, France	12/10/89	20/10/89
Total		33,000	1,740,900			

Tableau D-3
Disposition des stocks de la CAMATREX
(8 février 1990)
(tonnes)

	NPK 20-10-10	NPK 12-06-20	NPK 10-30-10	Urée	Sulfate d'amonium	Total	Total enlevé	Restant à être enlevé
Total importé	11,000	0	0	11,000	11,000	33,000	17,046	15,954
Engagements de ventes:								
UCCAO	10,000	0	0	5,000	0	15,000	9,000	6,000
COOPROV-INOUN	4,500	0	0	500	6,000	11,000	2,257	8,743
NWCA	7,000	100	100	600	2,200	10,000	2,800	7,200
SOCOTRA	800	0	0	1,000	700	2,500	760	1,740
FOGACAM	2,000	0	0	0	0	2,000	10	1,990
Autres	1,432	0	0	782	5	2,219	2,219	0
Total engagem. de ventes:	25,732	100	100	7,882	8,905	42,719	17,046	25,673
Stock non-engagé:	(14,732)	(100)	(100)	3,118	2,095	(9,719)		

La période de consignation a expiré pour les 7000 tonnes restantes bien que la CAMATREX ait une demande en cours pour les subventions.

La CAMATREX a également rencontré de graves problèmes pour placer ces engrais importés. L'UCCAO qui apparemment a des problèmes de trésorerie, cherche lentement les engrais au port et fait des paiements comptant à la semaine pour ces livraisons. La COOPROVINOUN n'a pu financer que l'achat de 2500 tonnes et la coopérative ne prévoit pas de prendre livraison de la quantité restante de sa commande de 11.000 tonnes. Vu que 28% de la lettre de crédit accordé par la Meridien au nom de la CAMATREX pour financer ses importations était couvert par le stock lui-même, la Meridien s'est senti obligé d'imposer de stricts contrôles sur les mouvements d'engrais dans le port. Par conséquent, chaque camion qui quitte le port doit être approuvé par un représentant de la banque et chaque paiement pour ses livraisons doit aller directement à la Meridien Bank, afin de diminuer la dette en cours de la CAMATREX. La CAMATREX a été dans l'incapacité d'utiliser une partie des fonds du prêt d'importation obtenu dans le cadre du Programme pour arranger ses problèmes de capitaux de roulement puisque la Meridien bloque ses fonds. En effet, la banque a cessé de financer les coûts de fonctionnement de l'importateur, le privant ainsi de fonds de roulement et le mettant dans l'incapacité de payer les employés et les fournisseurs locaux. 1/

Un autre problème rencontré par la CAMATREX est l'accumulation des frais de stockage portuaires extrêmement importantes -- 700 millions de FCFA -- à la fin de janvier selon la CAMATREX, du au fait que certains clients cherchent lentement des engrais dans le port et que d'autres n'ont pas honoré les contrats de vente. La CAMATREX se juge que ces charges portuaires doivent incomber au client puisque les contrats de vente spécifiaient que les charges de stockage leur revenaient après une date spécifiée. 2/

La CAMATREX a demandé un prêt de distribution par le biais de la Meridien pensant utiliser ces fonds pour transporter des engrais dans ses propres entrepôts soit dans la zone portuaire soit dans un autre entrepôt. Cela permettrait (1) d'enlever les engrais qui sont en plein air et qui sont en train de se détériorer, (2) d'éliminer les charges élevées de stockage portuaire, (3) de simplifier le dédouanement pour de multiples petits enlèvements d'engrais. La demande comprenait un plan de commercialisation (bien qu'il n'y avait pas d'informations détaillées). La Meridien devait approuver avant que la Banque Fiduciaire n'accorde le prêt. La Meridien a demandé des directives auprès de la Banque Fiduciaire disant qu'elle n'était pas prête à s'engager à approuver un tel plan de commercialisation. Par conséquent la demande de prêt a été rejetée. Comme nous l'avons déjà noté, les charges de stockage portuaire se sont accumulées à un montant de 700.000.000 de FCFA (plus 31 millions de FCFA au titre d'assurance et de frais de manutention). Les autorités portuaires ont eu suffisamment peur de ne pouvoir récupérer cette somme pour avoir interdit à la

1/ Cette situation a changé depuis mi-février quand cette information a été recueillie. Cf. Annexe A.

2/ Cette situation a changé depuis mi-février quand cette information a été recueillie. Cf. Annexe A.

CAMATREX de chercher les 2.000 tonnes restantes de 20-10-10 stockés et destinés à l'UCCAO, le gardant comme garantie contre le montant dû. 3/

La CAMATREX demande que le gouvernement participe d'avantage au programme, qu'il supervise et contrôle les actions des participants. La compagnie propose en particulier que le TSC fasse la liaison entre l'ONCPB et les exportateurs de café, qu'il intervienne dans les opérations des banques commerciales pour s'assurer que les décisions sont prises à temps concernant les demandes de prêt des importateurs, qu'il encourage la banque de crédit agricole à financer les ventes d'engrais en donnant des coupons pour l'achat d'engrais et qu'il étudie et règle les plaintes des participants du programme. La CAMATREX a également noté que les autorités portuaires et ferroviaires ne voyaient pas d'un bon oeil ces problèmes car ils n'étaient pas informés sur le programme PRSSE. Un autre commentaire était que les coopératives considèrent le PRSSE comme un programme du gouvernement plutôt qu'un programme privé et soulignent que leurs problèmes financiers viennent du fait que l'ONCPB n'a pas pu honorer ses engagements. Par conséquent, ils ne se voient pas du tout dans l'obligation d'honorer leurs contrats d'achats avec les fournisseurs.

Si la CAMATREX est en mesure d'arranger l'expédition finale de 10.000 tonnes, d'après eux ces engrais seront expédiés en gros et deux machines d'empaquetage sur quai arriveront en même temps. Le fait d'expédier en gros et de mettre en sac à l'arrivée permettrait de diminuer les coûts d'achats initiaux ainsi que les pertes de manutention dans le port (estimés actuellement jusqu'à 5%). La CAMATREX signale qu'elle est en train de mettre en place une compagnie de déchargement (transitaire) pour s'occuper de son propre dédouanement et fret ultérieur. Finalement, la CAMATREX a dit qu'elle avait l'intention d'établir un réseau de distribution au Cameroun et de s'engager dans un commerce "bilatéral", c'est-à-dire acheter du café et d'autres cultures pour l'exportation une fois ce commerce libéralisé.

3. IBEX

IBEX est détenu à 90% par une société américaine et à 10% par des actions locales, dont 3% pour l'UCAC, 3% pour la COOPROVINOUN ainsi que 4% pour l'UCAL. Ils ont des bureaux au centre de Douala et un entrepôt loué à Bonaberi (3000 tonnes de capacité). Ils emploient 12 personnes dont 5 qui travaillent dans le port. Le Directeur Général est M. Betru Gebregziabher.

IBEX a importé au total 31.172 tonnes entre le 13 octobre 1989 et le 10 février 1990, comme on peut le voir sur le Tableau D-4. Intertore, société Belge, était le seul fournisseur.

La destination de ces engrais est indiquée sur le Tableau D-5. On y trouve les importations et les engagements de vente par type ainsi que le total des volumes cherchés dans le port par chaque client et les tonnages restant en

---

3/ La situation décrite a changé depuis mi-février lorsqu'on a réuni ces informations. Cf. Annexe A pour les détails.

Tableau D-4
Dossier d'importation, IBEX
(8 février 1990)

Expédition No.	Type	Tonnage	(000s FCFA)	Valeur CAF Fournisseur	Date d'arrivée	Date de dédouanement
1	NPK 12-06-20	500.0	33.250	Interore	10/07/89	11/01/89
2	NPK 20-10-10	2730.0	181.545	Interore	10/14/89	10/20/89
3a	Urée	4991.5	271.959	Interore	10/09/89	10/13/89
3b	SA	3000.0	136.700	Interore	10/09/89	10/19/89
4	Urée	8950.0	517.310	Interore	10/16/89	10/31/89
5	NPK 20-10-10	5500.0	365.710	Interore	01/10/90	02/02/90
6a	NPK 20-10-10	4000.0	266.000	Interore	02/05/90	Pas encore
6b	NPK 12-06-20	1500.0	99.750	Interore	02/05/90	Pas encore
Total		31171.5	1.872.264			

stockage dans le port. Notons que 23.145 tonnes, soit plus de 74% des importations, sont restés en stockage dans le port. Comme pour la CAMATREX, les clients cherchent les engrais mais à rythme plus lent que prévu. Le contrat de l'UCAC pour 8.000 tonnes a été financé par deux traites garanties par l'ONCPB. Mais l'UCAC a eu des problèmes pour chercher ses engrais dans le port suite à des manques de fonds pour payer les transporteurs. L'IBEX dans tous les cas hésite à laisser partir les engrais car l'ONCPB n'avait pas honoré les traites lorsqu'elles avaient été présentées aux fins de paiements. 4/

Dans les importations de l'IBEX on comptait 4000 tonnes qui devaient être vendues au coup par coup, c'est-à-dire des ventes qui n'étaient pas couvertes par des contrats. Mais suite à plusieurs annulations de commandes et annulations partielles prévues chez d'autres, l'IBEX devra trouver des débouchés pour un volume nettement supérieur à 4000 tonnes. Jusqu'à présent les ventes au coup par coup ne se sont élevées qu'à 500 tonnes. A la mi-février, l'IBEX cherchait à arranger des ventes avec la SOWEFCU, qui n'a pas pu prendre des arrangements de vente jusqu'à présent avec Pelenget. En fait l'IBEX a offert de consigner les engrais dans un entrepôt de la SOWEFCU sous contrôle d'un employé de l'IBEX et de collecter le paiement lorsque la coopérative vend à ses membres.

La commande de l'UCAC mentionnée ci-dessus illustre certains des problèmes que rencontre l'IBEX pour faire respecter les contrats de vente. Le contrat spécifiait que les retards pour chercher la marchandise dans le port après un certain temps donnait à l'IBEX le droit de transporter à un entrepôt de son choix et de facturer à la coopérative les coûts de transport. Le délai a expiré et l'IBEX a transporté 1000 tonnes avant que l'UCAC leur a demandé d'arrêter car leur entrepôt était plein. Le problème de l'UCAC était qu'en fait il n'arrivait à payer les coûts de transport bien que comme nous l'avons déjà noté, le fait que l'ONCPB n'a pas honoré les deux traites a amené des difficultés complémentaires.

La Meridien Bank a financé la majorité des importations de l'IBEX; la BICIC n'a financé que 9500 tonnes de 20-10-10 et 1500 tonnes de 12-06-20. L'IBEX a su arranger aisément les financements d'importation car elle avait obtenu une aide sous forme de garantie des banques étrangères pour 25% de la valeur de la lettre de crédit. La banque étrangère en question était la French-American Bank de New York. Cette banque a accepté à son tour les garanties de l'ONCPB pour couvrir ses risques.

A l'avenir, l'IBEX aimerait intervenir dans la distribution directe par le biais de commissionnaires. Ils ont trouvé plusieurs personnes dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest qui étaient avant des agents de l'ONCPB pour l'achat de café. Ils se sont également tournés vers les sociétés intervenant dans les provinces de l'Est et du Sud.

4/ Cette impasse a persisté jusqu'en mars lorsque l'ONCPB a finalement honoré les traites. Mais dans le cadre de cet arrangement, une partie des engrais a été livrée à la SOWEFCU.

Tableau D-5
Destination des stocks, IBEX
(8 février 1990)

Restant à chercher (tonnes)	NPK 20-10-10 (tonnes)	NPK 12-10-20 (tonnes)	NPK 10-30-10 (tonnes)	Urée (tonnes)	Sulfate d'ammonium (tonnes)	Total (tonnes)	Total cherché (tonnes)
Total Importé 23.144.5	12.230.0	2.000.0	0.0	13.941.5	3.000.0	31.171.5	8,027.0
Engagements de vente							
UCAL 6.500.0	4.500.0	500.0	0.0	4.000.0	1.000.0	10,000.0	3.500.0
UCAC 6.700.0	5.000.0	500.0	0.0	2.000.0	500.0	8,000.0	1.300.0
SPNP 1.000.0	600.0	1.000.0	0.0	600.0	100.0	2,300.0	1.300.0
Group One 0.0	0.0	0.0	0.0	1.351.0	0.0	1,351.0	1.351.0
Autres 5.710.0	300.0	0.0	0.0	5.876.0	110.0	6,286.0	576.0
Total ventes 19.910.0	10.400.0	2.000.0	0.0	13.827.0	1.710.0	27,937.0	8.027.0
Non engagé	1.830.0	0.0	0.0	114.5	1.290.0	3,234.5	

Le Directeur Général de l'IBEX propose un certain nombre de suggestions permettant de changer le programme:

Contre-commerce: Les problèmes rencontrés par la coopérative suite à l'incapacité de l'ONCPB de financer le café et le cacao pourraient être résolus en libéralisant la commercialisation de ces produits. Cela permettrait aux importateurs d'engrais de s'engager dans l'exportation du café pour financer l'achat d'engrais, soit sur une base de troc soit dans le cadre de transaction séparée. (Les changements récents dans le régime d'exportation ont déjà libéralisé la commercialisation du robusta dans une certaine mesure rendant ces transactions plus faisables).

Le PRSSE partage les risques: Actuellement les banques commerciales doivent présenter à la Banque Fiduciaire un billet d'ordre d'un montant égal au prêt d'importation du PRSSE (50% de la valeur CAF). Cette note peut être encaissée par la Banque fiduciaire à la banque centrale s'il y a retard de remboursement et la banque centrale débite immédiatement le compte de la banque concernée. C'est la raison pour laquelle les banques minimisent les risques en demandant une garantie égale à 110% ou plus de la lettre de crédit accordée au nom de l'importateur. Actuellement les garanties de l'ONCPB ne sont pas acceptées comme garanties par les banques, rendant la tâche encore plus difficile aux coopératives lorsqu'elles veulent obtenir un financement. L'on propose de changer les règles de façon à ce que la banque émette un billet d'ordre pour seulement la moitié de la valeur du prêt (25% de la valeur CAF). La balance de risque dans le cas de non-remboursement par l'importateur serait assumée par le

PRSSE. (Cela signifierait que le Fonds Renouvelable absorberait la perte dans le cas où la Banque Fiduciaire ne peut pas chercher cette somme auprès d'une banque commerciale et où les fonds du prêt seraient diminués).

Seconde garantie pour les garanties de l'ONCPB: Actuellement les garanties de paiement de l'ONCPB pour les importateurs d'engrais sont considérés invalides par les banques commerciales et ne sont plus acceptées comme garantie. Cela limite de beaucoup la capacité des coopératives à financer les achats d'engrais. On propose que le PRSSE émette une garantie pour "appuyer" la garantie de l'ONCPB jusqu'à hauteur d'un pourcentage spécifié de l'achat, disons 25%. (Cela signifie que le PRSSE pourrait détenir un montant important des notes de l'ONCPB et par conséquent diminuer la disponibilité des fonds des prêts.

Utilisation des fonds des prêts du PRSSE: L'IBEX indique que les prêts à l'importation du PRSSE ne leur sont utiles que s'ils améliorent leur situation de trésorerie. Ils n'ont que peu de valeur du point de vue financement des importations parce que l'IBEX a été en mesure d'arranger un financement avec le fournisseur grâce à l'aide des garanties des banques étrangères. Si le pourcentage de la valeur d'importation financé par les prêts d'importation du PRSSE était diminué, une plus grande proportion des fonds du prêt pourrait être utilisée pour des prêts à la distribution - là où en fait se situe le principal besoin actuellement. Toutefois il faudrait introduire parallèlement d'autres mesures pour faciliter les emprunts des distributeurs.

Problèmes de la consignation de la subvention: Les importateurs ont fait des demandes d'affectation sans contrats de ventes fermes pour essayer de se défendre contre la concurrence. En fait, l'IBEX a indiqué que sans la réserve de subvention, ils auraient été incapables de faire des propositions viables à leurs clients (surtout les coopératives). Pendant la première partie du programme de 1989, les banques ont demandé des subventions au nom des importateurs sans demander un plan de commercialisation valide à l'appui, c'est-à-dire qu'ils ont passé la demande à la Banque Fiduciaire sans demander à l'importateur comment il prévoyait d'utiliser le prêt. Pour éviter de bloquer les fonds de la subvention de cette manière, on suggère que les banques commerciales joignent à la demande faite auprès de la banque financière un engagement à émettre une lettre de crédit à l'importateur, si certaines conditions stipulées sont bien remplies.

La direction de l'IBEX a indiqué que la Société prévoyait de construire une usine d'empaquetage à Douala et de faire venir des engrais en gros à des prix plus faibles si on pouvait leur assurer dans la mesure du raisonnable des importations de 30.000 à 40.000 tonnes par an pendant les trois années à venir dans le cadre du PRSSE, plus une partie du volume des engrais non-subventionnés qui vont actuellement dans les provinces du Nord. A leur avis cela n'empêcherait pas d'autres importateurs d'agir de la même puisque selon l'étude de IFDC, un volume de 50.000 tonnes suffit pour faire fonctionner l'usine de mise en sac. Mais utiliser les sacs en plastique fabriqués localement constitue un problème puisque le fabricant Camerounais (Sacheries du Cameroun) demande l'équivalent de $1.50 par sac alors que les mêmes sacs fabriqués en Korée reviennent à 28-30 centimes chacun.

3. Société Pelenget SARL

Pelenget est un bureau d'import Camerounais établi à Yaoundé. Pour le moment, ses opérations se limitent à l'importation et à la distribution de pesticides, encore qu'ils aient importé des engrais dans le cadre des anciens programmes MINAGRI/FONADER - environ 100.000 tonnes entre 1982 et 1985. Le Directeur, M. Peter Njontor Ngufor, est anglophone et les débouchés de la société se limitent aux régions anglophones - Bamenda dans la province du Nord-Ouest et Kumba dans la province du Sud-Ouest.

Couramment, Pelenget cherche à arranger l'importation de 5000 tonnes d'engrais pour SOWEFCU dans la province du Sud-Ouest. Mais la coopérative a des problèmes pour trouver le financement. La SOWEFCU a obtenu que l'ONCPB contresigne une traite basée sur l'argent qu'on lui doit pour les achats de café mais leur banque, la BICIC, a refusé de l'accepter comme garantie de paiement. La SOWEFCU a également contacté deux autres banques, la BIAO et la SGBC, mais là aussi la demande a été rejetée. Le Directeur fait ce qu'il peut pour aider la coopérative avant la date de clôture de la présente campagne, c'est-à-dire le 15 février.

Le Directeur a indiqué que le principal obstacle à la vente d'engrais étaient les arriérés dûs aux exploitants par l'ONCPB. Situation qui a son tour a été causée par le total manque de confiance des exploitants dans le système de commercialisation du café instauré par le Gouvernement. A son avis, les exploitants vendraient à quiconque leur propose un paiement comptant pour le café, quel que soit le prix. S'ils ont des espèces, ils achèteraient des engrais.

4. ADER

L'ADER qui importe 15.000 tonnes dans le cadre du programme de 1988, n'a pas importé d'engrais en 1989. La société a soumis une offre à l'UCCAO mais les prix de la CAMATREX étaient meilleurs.

L'ADER a un bureau et un entrepôt à Bonaberi. Succédant à la SEPCAE, ils ont été en mesure d'obtenir les débouchés de distribution à Nkongsamba, Bafoussam, et Yaoundé. Il fournissent toute une gamme de produits chimiques agricoles aux plantations publiques et parapubliques ainsi qu'une gamme de semences de légumes aux petits cultivateurs.

Selon le Directeur Général, M. Bernard LeBlanc, l'ADER participe activement à l'importation d'engrais non-subventionnés. Ils prétendent approvisionner environ 70% de ce marché. En 1989, ils ont importé 20.000 tonnes dont 16.000 pour remplir les commandes des acheteurs (y compris 7000 tonnes pour la SODECOTON) et le reste pour les ventes directes. Les types d'engrais importés comprenaient 8000 tonnes d'engrais nitrogènes (urée et NPK) 5000 tonnes d'engrais à base de potassium comme le KCl et le restant composé d'autres types.

L'ADER pense que les débouchés se trouvent surtout du côté des cultivateurs de légumes qu'ils approvisionnent déjà en semences et produits chimiques plutôt qu'avec les coopératives de café. A leur avis, les fournisseurs d'engrais

devraient offrir à leurs acheteurs un ensemble complet d'intrants plus une assistance technique. Ils pensent être dans une bien meilleure position de le faire que les deux importateurs de cette année qui, d'après eux, ne sont que des sociétés de négoce n'ayant pas des intérêts à long terme au Cameroun puisqu'ils n'ont pas d'investissements dans les filières de distribution.

En réponse à une question sur le volume minimum d'importation qui serait rentable pour un importateur avec des installations de mise en sac, l'ADER pensait que 30.000 tonnes seraient le minimum mais que cela dépend également du type d'engrais que l'on va mettre en sac. Ils ont également indiqué que le prix demandé par le fabricant de sac, Sacheries de Cameroun, rendait la mise en sac prohibitive.

5. ATCIA

Il s'agit d'un bureau d'import/export finlandais situé à Douala. Créé en 1982, le bureau importe surtout des fournitures vétérinaires et de la colle pour l'industrie du contre-plaqué. Elle exporte du bois, du café et des résidus métalliques. Le bureau compte 48 employés. Le consul honoraire Finlandais, M. Malin, est un actionnaire dans la société.

L'ATCIA a fait une demande de financement auprès de la BICIC pour un commerce d'import/export de café et d'engrais. Au départ il devait s'agir d'un troc mais l'arrangement a évolué pour devenir deux transactions parallèles. L'ATCIA exporterait en volume suffisant pour financer l'importation de 15.000 tonnes de 20-10-10, qui seraient vendus aux cultivateurs agricoles par Tzouvelos, la société de transformation et d'exportation de café. A la mi-février, l'ATCIA et Tzouvelos n'avaient pas obtenu le droit d'exporter du café, et l'arrangement n'avait pas pu être conclu. S'ils obtiennent cet approbation, l'ATCIA vendrait le café et achèterait l'engrais d'une compagnie finlandaise, Kemira.

5. Rhone-Poulenc

Rhone-Poulenc, grand fabricant français de produits chimiques, travaille au Cameroun par le biais de son bureau de Douala et une succursale à Yaounde. Le bureau compte 40 employés dont 20 s'occupent des produits agro-chimiques. Dans cette dernière catégorie d'importation, on compte les herbicides pour les planteurs de café et les produits phytosanitaires. Rhone-Poulenc importe également des engrais non-subventionnés et vend à diverses entreprises agricoles, publiques et parapubliques ainsi qu'au secteur privé.

Dans le cadre de l'ancien programme FONADER/MINAGRI, Rhone-Poulenc signale qu'ils importaient environ 15.000 tonnes d'engrais subventionnés par année. La Société aurait aimer participer à la commercialisation dans le cadre du PRSSE. Comme ADER, ils pensent qu'ils sont mieux placés que les importateurs actuels du PRSSE car ils sont en mesure d'offrir une gamme complète de services aux planteurs de café, notamment herbicides, engrais et assistance technique. Ils admettent que leur marge devrait être plus élevée pour pouvoir couvrir les coûts fixes et de fonctionnement de leurs installations à Douala et de leurs points de distribution dans les zones productives, ainsi que les services techniques qu'ils offrent. Mais ils pensent que les planteurs sont prêts à payer 5 à 10%

en plus pour leurs engrais pour obtenir ces services. Outre le service technique, on a mentionné des projets de formation des jeunes universitaires Camerounais pour qu'ils puissent être des conseillers auprès des clients. (Actuellement, selon une autre source, les services techniques se limitent à d'occasionnelles visites faites par des techniciens de la compagnie affiliée en France.)

Rhone-Poulenc a fait une mauvaise expérience avec le PRSSE. Ils ont importé 1000 tonnes d'engrais 20-10-10 pour CFSO, client régulier d'autres produits de Rhone-Poulenc, situé à la province de l'Est et les ont vendus à un prix subventionné. Mais ils n'ont pas suivi à la lettre les procédures et ont demandé la subvention et le prêt à l'importation qu'après l'importation terminée et leur demande a donc été rejetée. Ils ont dit que les règles n'avaient pas été clairement expliquées et que le client avait un besoin urgent d'engrais.

ANNEXE E
ACTIVITE DES DISTRIBUTEURS

1. Union des Coopératives des Planteurs de Cacao et de Café du Centre

L'UCAC créé en 1986 à Yaoundé est une cooperative regroupant onze coopératives dont les membres sont des planteurs de cacao et de café robusta dans la province du Centre. Ces onze coopératives de café (formées avant l'UCAC) ont produit en moyenne 46.000 tonnes de cacao par an, de 1982 à 1986. La commercialisation du cacao est entreprise conjointement avec d'autres membres d'un groupe d'exportateurs regroupant des coopératives et des exportateurs privés. Cette approche facilite l'accès au crédit dans la situation actuelle où les banques imposent de très strictes conditions de garantie. Il semble qu'un tonnage plus faible de café ait été écoulé et la coopérative n'a pas reçu de paiement pour ce café de la part de la ONCPB. Ses biens consistent surtout en un petit entrepôt, un bureau et trois camions.

Le Directeur de l'UCAC vient de se retirer et M. Pierre Elobo a été nommé Chargé de Mission dans l'intérim. Il ne venait de prendre ses fonctions que depuis deux semaines au moment de l'interview. Le Délégué Provincial de l'Agriculture, M. Denis Mbock est le Président du Conseil d'Administration, c'est à lui que nous devons la plupart des informations signalées ici sur l'UCAC.

L'UCAC a commandé 8000 tonnes d'engrais à l'IBEX pour un coût total de 425 millions de FCFA. La ventilation par type est la suivante:

NPK 20-10-10	5000 tonnes
Urée	2000
Sulfate d'ammonium	500
NPK 12-06-20	500

Une première expédition de 5500 tonnes est arrivée à Douala la mi-octobre (mais n'a été reçue "officiellement" qu'en janvier), alors que l'expédition finale de 2500 tonnes n'est arrivée à Douala qu'à la fin de janvier 1990. L'UCAC signale que cela n'a pas répondu à ce qu'ils voulaient puisque la commande avait été passée en mai dans l'espoir de recevoir les engrais en juillet ou août à temps donc pour l'application de septembre/octobre sur les caféiers. M. Elobo a été incapable de nous expliquer comment on avait fait les estimations de la demande pour justifier les importations de ce volume.

Les prix au détail versés aux planteurs, fixés par l'UCAC sont somme suit:

NPK 20-10-10	3560/sac FCFA
NPK 12-06-20	3575/sac FCFA
Sulfate d'ammonium	3300/sac FCFA
Urée	3555/sac FCFA

Les importations de 8000 tonnes de l'UCAC ont été financées par deux traites garanties par l'ONCPB (l'une pour 5000 tonnes et l'autre pour le restant). L'UCAC a eu des problèmes pour chercher les engrais dans le port car (1) il y

a eu des délais dans la reception officielle de la cargaison, (2) l'UCAC n'avait pas les fonds pour payer les transporteurs chargés de chercher les produits, (3) l'ONCPB n'a pas honoré les traites lorsqu'elles ont été présentées aux fins de paiement par l'importateur IBEX. Vu que le paiement n'a pas ete fait, l'IBEX n'a pas voulu que les engrais quittent le port même lorsque l'UCAC avait pu arranger le transport. Cette situation a duré jusqu'au début mars lorsque l'ONCPB a finalement honoré les traites. Mais à ce moment là une partie des engrais avait déjà été redistribuee à la SOWEFCU qui en avait un besoin immédiat. De plus, on n'etait pas sûr que l'UCAC avait vraiment besoin de tout ce volume d'engrais. 1/

L'UCAC est preoccupee par les rumeurs qui courent voulant que les importateurs d'engrais vendent au comptant à Douala à des prix nettement plus faibles. Si tel est le cas, la coopérative a peur que ses futurs acheteurs (ou du moins ceux qui peuvent arranger le transport à partir de Douala) aillent s'approvisionner de cette manière plutôt que d'acheter aupres de l'UCAC.

Même si l'UCAC arrive à financer l'achat de 7000 tonnes restantes, la coopérative a des problemes de stockage puisque leur petit entrepot ne peut contenir que 1000 tonnes environ. Ils prévoient de louer l'espace d'un entrepot voisin qui appartient à l'ONCPB et qui n'est pas utilise pour le moment, quant au restant, les clients devront chercher directement les engrais au port.

2. Union des Coopératives Agricoles du Littoral

L'UCAL a commandé 10.000 tonnes d'engrais à un prix moyen de 50.700 FCFA par tonne par le biais de l'IBEX, pour le programme de 1989. L'an dernier, elle avait passé une commande de 21.000 tonnes à prix moyen de 39.185 FCFA par tonne. La coopérative a donc fait face à une augmentation de 30% dans les coûts unitaires des engrais. Plusieurs autres offres ont été reçues par le Délegue Provincial à l'Agriculture au nom de la coopérative dont l'une de FERIDA pour une moyenne entre 46.000 et 48.000 FCFA par tonne, offre qui a été retirée par la suite. Au depart le Délégue a conseillé à l'UCAL d'accepter une offre de la CAMATREX, mais c'est l'offre de l'IBEX qui fut acceptée en fin de compte. L'UCAL a également été contactee par SOCONI qui offrait d'echanger du cafe pour des engrais ce qui aurait fait encore baisser le coût des engrais mais l'arrangement n'a pas pu etre pris.

Le Tableau E-1 indique la distribution des quatre types d'engrais importes dans le cadre du programme 1989 aux diverses coopératives membres. Un tiers seulement du montant acheté a été cherche dans le port et distribué le 13 février 1990. Le Tableau E-2 indique des chiffres comparables pour le programme 1988. L'ensemble des 21.000 tonnes importe en 1988, à l'exception d'un petit volume de sulfate d'ammonium avait été livré aux cooperatives membres à la mi-fevrier

---

1/ Pour des informations supplementaires pour cette situation, se referer à l'Annexe A.

Tableau E-1
Distribution d'engrais en 1989, UCAL
(13 février 1990)

	NPK 20-10-10	NPK 12-06-20	Urée	Sulfate d'Ammonium	Total
Total montant du contrat	4500	500	4000	1000	10000
Total Pourcentage collecté	1995 44,3%	115 23,0%	981 24,5%	165 16,5%	3256 32,6%
Distribué:					
COOPACROM	565	0	250	0	815
COOPAGRIL	0	0	25	0	25
COOPLACARM	600	45	300	95	1040
COOPLAM	220	0	90	20	330
COOPLAMEL	400	50	176	50	676
COOPROCAM	20	0	10	0	30
COOPRODICAM	0	0	0	0	0
COOVENPROVEX	10	0	0	0	10
SOCOPLACACAM	20	0	10	0	30
SOCOPED Mungo	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0
Total Pourcentage Distribué	1835 92,0%	95 82,6%	861 87,8%	165 100,0%	2956 90,8%
Total Stocks	160	20	120	0	300

Tableau E-2
Distribution d'engrais en 1988, UCAL
(13 février 1990)

	NPK 20-10-10	NPK 12-06-20	Urée	Sulfate d'Ammonium	Total
Total montant du contrat	11000.0	2000.0	4500.0	3500.0	21000.0
Total pourcentage collecté	10327.8 93,9%	1757.3 87,9%	4193.8 93,2%	4204.4 120,1%	20483.2 97,5%
Distribué:					
COOPACROM	930.0	394.0	800.0	410.0	2534.0
COOPAGRIL	493.0	45.5	542.5	103.5	1184.5
COOPLACARM	1792.0	228.0	622.3	597.0	3239.3
COOPLAM	2857.2	429.8	823.0	1501.0	5611.0
COOPLAMEL	3013.2	634.0	660.0	701.0	5008.2
COOPROCAM	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
COOPRODICAM	306.0	10.0	96.0	60.0	472.0
COOVENPROVEX	137.0	0.0	76.3	128.0	341.3
SOCOPLACACAM	13.5	10.0	2.0	30.0	55.5
SOCOPED Mungo	579.0	0.0	365.0	171.0	1115.0
Autres	206.9	6.0	206.7	342.2	761.7
Total Pourcentage Distribué	10327.8 100,0%	1757.3 100,0%	4193.8 100,0%	4043.7 96,2%	20322.5 99,2%
Total Stocks	0	0	0	160.7	160.7

1990. Comme le montrent les chiffres, les fournisseurs de l'UCAL en 1988 (CAMATREX et Aminon) n'ont pas livré toutes les quantités de 20-10-10, 12-06-20 et l'urée. CAMATREX a compense en fournissant un volume équivalent de sulfate d'ammonium. C'est la raison pour laquelle l'UCAL a fini la campagne de 1988 avec plus de sulfate d'ammonium que commande au départ. A la fin de la campagne 1989, l'UCAL ne garde dans ses propres stocks que quelques centaines de tonnes de chaque type d'engrais.

La structure de prix de l'UCAL est indiquée sur le Tableau E-3. L'exploitant paye 3000 FCFA par sac pour tous les types d'engrais alors que l'an dernier il payait 2600 FCFA (soit une augmentation de 15%). Les chiffres dans colonne "moyenne" se fondent sur le coût moyen pour tous les types d'engrais et la moyenne des couts de transport et des marges. Selon les chiffres sur les marges, les cooperatives membres subventionnaient les coûts de distribution jusqu'à concurrence de 1000 FCFA par tonne. Les chiffres dans la colonne "imputee" appliquent la moyenne des couts de transport et marges au cout effectif pour chaque type d'engrais, indiquant que la forte marge pour le sulfate d'ammonium, qui a 3000 FCFA par sac etait nettement au-dessus du coût encouru par les cooperatives d'environ 2767 FCFA par sac, était plus que contre-balancée par les pertes pour tous les autres types.

Depuis que les nouveaux prix à la production pour le café robusta ont ete annoncés (175 FCFA/kg), l'UCAL et ses coopératives membres ne veulent pas augmenter leur stock d'engrais car ils ont peur que les planteurs ne sachent pas apprecier les avantages lies à leur utilisation. Le pouvoir d'achat des planteurs souffre du fait que l'ONCPB est constamment incapable de rattraper les arriérés de paiement pour le café. Par conséquent les commandes pour le programme de 1990 risquent d'être nettement moindres qu'en 1989.

Lorsqu'on lui a demandé pourquoi les termes du contrat avec l'IBEX n'avaient pas eté respectes, lesquels demandaient que les engrais ne soient cherchés a raison de 300 tonnes par jour au moins dans le port, et le fait qu'ils etaient responsables des charges du stockage portuaire, le Directeur Géneral de l'UCAL a indiqué que l'IBEX n'avait pas non plus observé les termes du contrat puisqu'il devait livrer les engrais en aout et qu'il ne l'avait pas fait jusqu'en octobre. Le Directeur Genéral pense que puisque la faute est partagée par les deux parties, le contrat n'est plus de rigueur.

Les affaires financieres de l'UCAL depuis sa formation en 1986 sont surtout dans les mains de l'ONCPB. Pour couvrir le coût de l'importation de 21.000 tonnes d'engrais pour la saison 1988-1989 (annee du programme PRSSE de 1988) par le biais de la CAMATREX et de l'Aminou, un cout de 822.882.000 FCFA, l'UCAL a fait un premier paiement comptant de 36 millions de FCFA et le reste a ete couvert par des traites contre-signées par l'ONCPB. Ces traites ont été encaissées par des importateurs en mars 1989 et le compte de l'UCAL à l'ONCPB a ensuite ete débité de 786 millions de FCFA.

Début de 1989, l'UCAL avait un solde de credit auprès de l'ONCPB s'elevant à 4,563 millions de FCFA provenant de la vente de 9.160 tonnes de café robusta pour la saison 1988/89. Plus tard, l'UCAL a reçu 1.722 millions en especes de ce compte, somme qui a été versee aux coopératives membres comme paiement partiel

Tableau E-3

Structure de prix du distributeur, UCAL, Province du Littoral, 1989

	NPK 20-10-10				NPK 12-06-20				Urée				Sulfate d'Ammonium			
	Moyenne	Pct.	Imputé	Pct.	Moyenne	Pct.	Imputé	Pct.	Moyenne	Pct.	Imputé	Pct.	Moyenne	Pct.	Imputé	Pct
Prix CAF Douala, Moyenne	50,770	84.6			50,770	84.6			50,770	84.6			50,770	84.6		
Prix CAF Douala, effectif			51,000	85.3			51,000	85.3			50,900	84.8			45,100	75.2
Transport aux coopératives membres	6,000	10.0	6,000	10.0	6,000	10.0	6,000	10.0	6,000	10.0	6,000	10.0	6,000	10.0	6,000	10.0
Marges de l'union	1,230	2.1	1,230	2.1	1,230	2.1	1,230	2.1	1,230	2.1	1,230	2.1	1,230	2.1	1,230	2.1
Transport/manutention à l'exploitant	3,000	5.0	3,000	5.0	3,000	5.0	3,000	5.0	3,000	5.0	3,000	5.0	3,000	5.0	3,000	5.0
Marge des coopératives membres	(1,000)	-1.7	(2,030)	-3.4	(1,000)	-1.7	(2,030)	-3.4	(1,000)	-1.7	(1,130)	-1.9	(1,000)	-1.7	4,670	7.8
Prix pour l'exploitant																
Par tonne	60,000	100.0	60,000	100.0	60,000	100.0	60,000	100.0	60,000	100.0	60,000	100.0	60,000	100.0	60,000	100.0
Par sac de 50 kg.	3,000		3,000		3,000		3,000		3,000		3,000		3,000		3,000	
Prix plafond																
Par tonne	79,600		79,600		76,000		76,000		60,100		60,100		53,600		53,600	
Par sac de 50 kg.	3,980		3,980		3,800		3,800		3,405		3,405		2,680		2,680	
Prix exploitant en %of du prix plafond	75.4%		75.4%		78.9%		78.9%		88.1%		88.1%		111.9%		111.9%	

pour les livraisons de café par les planteurs. Si l'on déduit 774 millions de FCFA pour les couts des importations couverts par l'ONCPB et un paiement complementaire aux cooperatives de 1,1 million de FCFA des fonds de la STABEX, l'ONCPB doit un solde d'environ 952 millions de FCFA à l'UCAL et aux cooperatives membres.

Les graves problemes financiers de l'ONCPB ont continué tout au long de la saison 1989/90. En fait, la taille de la commande d'engrais de l'UCAL pour la saison 1989/90 (annee de programme du PRSSE 1989) était déterminee par la valeur des traites que l'ONCPB a pu émettre en son nom. Bien que le solde de l'UCAL auprès de l'ONCPB aurait suffit pour acheter 16.000 tonnes d'engrais (volume pour lequel l'UCAL avait déja passe un contrat avec l'IBEX), l'ONCPB n'a émis de traites que pour couvrir l'achat de 10.000 tonnes. L'UCAL a ensuite renegocie son contrat avec l'IBEX pour un tonnage moindre. Les paiements s'élevant a 507 millions de FCFA doivent se faire en quatre versements chacun couvert par une traite de l'ONCPB, laquelle pouvait etre encaissée à la date specifiee par l'IBEX.

Concernant ces deux dernieres négociations, l'UCAL objecte au fait que l'ONCPB bloque des fonds dus aux cooperatives pour les livraisons de cafe pour la saison 1988/89 et les utilisent comme paiement de garantie pour les engrais devant être appliques pendant la saison 1989/90. Dans la pratique on appelle ça "utiliser les arrieres de café de l'annee derniere pour garantir l'achat des engrais de cette année". L'UCAL fait remarquer que l'ONCPB ne remplit pas sa fonction consistant à préfinancer la culture de café, elle prive les cooperatives de fonds de roulement et les rend dependantes des actions de l'ONCPB sur lesquelles elles n'exercent aucun contrôle.

La liberalisation de la commercialisation du café, en cours actuellement au Cameroun, devait permettre de libérer l'UCAL de certaines de ses contraintes. Un decret recent du gouvernement semble donner aux entités qualifiées, y compris l'UCAL, une certaine liberté d'exporter directement du café. Mais dans les faits, l'UCAL trouve qu'elle n'a que peu de marge de manoeuvre. On lui a accordé un quota egal à 2% de la production totale du Cameroun s'élevant à 100.000 tonnes soit 2000 tonnes. L'autorisation d'exporter n'est accordée que par l'ONCPB et représente rarement tout le quota. Par conséquent, l'UCAL ne considère pas que cette forme d'exportation directe est une véritable solution à ses problèmes.

3. <u>Union Centrale des Coopératives Agricoles de l'Ouest (UCCAO)</u>

M. Emmanuel Djieya, Directeur Adjoint des Operations Agricoles, a fourni les informations sur les opérations d'engrais de l'UCCAO dans le cadre du programme PRSSE de 1989. Les achats s'élevaient à 10.000 tonnes de 20-10-10 et 5000 tonnes d'urée. Les soumissions à l'appel d'offres ont eté reçues de la CAMATREX, de l'ADER, de l'IBEX, de la Ferida, Plantera, Retcamchim et HD. L'UCCAO a pu négocier des prix tres favorables avec la CAMATREX: 28.879 FCFA par tonne pour le 20-10-10 et 36.990 par tonne d'urée.

L'UCCAO paye la CAMATREX en espece sur une base hebdomadaire au moment où les engrais sont cherches au port. Le 31 janvier 1990, 8.498 tonnes, soit 57% du montant commandé avait été transportés dans les entrepôts des cooperatives

membres. C'est un rythme plus lent que celui de 300 à 350 tonnes par jour spécifiées dans le contrat de l'UCCAO avec la CAMATREX. L'UCCAO indique que ceci est causé par un manque de camion et qu'il a fallu louer des véhicules pour chercher des engrais même au rythme plus lent. On pense que tous les engrais seront cherchés d'ici le 10 mars 1990.

La distribution des engrais importés pendant le programme de 1989 est indiquée sur le Tableau E-4. Toute l'urée commandée a été livrée aux coopératives mais 69% seulement du 20-10-10. L'UCCAO garde dans ses propres entrepôts 2.250 tonnes de 20-10-10. La CAMATREX livre du 20-10-10 à l'UCCAO à partir d'une livraison prévue au départ pour la NWCA qui avait été incapable d'arranger un paiement au moment de l'arrivée.

Le Tableau E-5 fournit des informations analogues pour les importations de 1988 faites par l'UCCAO. Tous les engrais commandés avaient été livrés sauf un petit volume représentant les pertes pendant l'expédition pour lesquelles l'importateur a compensé l'UCCAO. Les chiffres indiquent que les coopératives membres n'ont vendu que 55% du montant reçu. Plus de 13.000 tonnes sont toujours stockées par ces coopératives. C'est la raison pour laquelle en 1989, l'UCCAO n'a commandé que la moitié du volume de 1988. Les importants stocks de NPK 12-06-20 s'expliquent par le fait que ce type d'engrais est surtout utilisé pour l'application de mars/avril sur les caféiers et par conséquent ces stocks diminueront à ce moment là.

L'UCCAO signale que par suite de la crise économique et de la diminution générale dans l'activité économique, les coûts de transport ont régulièrement baissé. Par exemple le coût de transport d'engrais de Douala à Bafoussam était de 10.000 FCFA par tonne en 1988 alors qu'il ne représente plus que 7000 à 7500 FCFA par tonne actuellement.

Comme on peut le voir sur le Tableau E-6, l'UCCAO a établi un prix uniforme de 2500 FCFA par sac pour tous les types d'engrais vendus pendant la saison actuelle, y compris les stocks d'autres types restant de la saison de 1988/89. Ce prix est plus faible que le prix uniforme de 2750 FCFA par sac de l'année précédente. Cela a été possible car la coopérative a payé 28.879 FCFA par tonne pour l'urée en 1989 contre 35.340 FCFA l'année précédente. Au niveau de l'union, l'UCCAO ne réalise pas de marge sur ses ventes. Mais les marges sont réalisées par les coopératives membres et dans le cas de l'urée elles sont très importantes. Le NPK 20-10-10 coûte légèrement plus cher en 1989, 36.999 contre 38.440, et les marges des coopératives sont nettement plus modestes.

La direction de l'UCCAO est très préoccupée des conséquences de la nouvelle structure des prix sur la production d'arabica. Les coûts de production d'arabica sont estimés à 600 FCFA par kg. alors que les prix à la production pour les saisons à venir sont seulement de 250 FCFA par kg. L'UCCAO répond à cette situation de trois manières. En payant au comptant le café à la livraison, en améliorant la qualité du café qu'elle écoule pour obtenir le prix le plus élevé et en aider les planteurs de café à diversifier leur production. Actuellement, 17 centres de traitement sont construits pour décortiquer le café. On prévoit de construire 30 de ces centres. On montre aux planteurs comment améliorer les méthodes de séchage avant de livrer aux centres de traitement. On leur donne

Tableau E-4
Distribution d'engrais en 1989, UCCAO
(31 janvier 1990)

	NPK 20-10-10	Urée	Total
Total Volume Contrat	10000.0	5000.0	15000.0
Total pourcentage collecté	7318.5 73,2%	1116.0 22,3%	8434.5 56,2%
Distribué:			
CAPLABAM	1652.0	99.0	1751.0
CAPLAHN	549.9	225.0	774.9
CAPLAME	1387.0	118.0	1505.0
CAPLAMI	750.0	449.0	1199.0
CAPLANDE	400.0	225.0	625.0
CAPLANOUN	329.0	0.0	329.0
Total pourcentage déboursé	5067.9 69,2%	1116.0 100,0%	6183.9 73,3%
Total Stocks	2250.6	0.0	2250.6

Tableau E-5
Distribution d'engrais en 1988, UCCAO
(31 janvier 1989)

	NPK 20-10-10	NPK 12-06-20	Urée	Total
Total montant contracté	10000.0	10000.0	10000.0	30000.0
Total pourcentage collecté	9832.8 98,3%	9838.7 98,4%	9855.0 98,6%	29526.5 98,4%
Distribué:				
CAPLABAM	1941.8	3045.0	2000.0	6986.8
CAPLAHN	485.0	852.0	530.0	1867.0
CAPLAME	3000.0	1000.0	2998.0	6998.0
CAPLAMI	1000.0	500.0	500.0	2000.0
CAPLANDE	474.0	465.7	496.0	1435.7
CAPLANOUN	2029.0	1468.0	1602.0	5099.0
UCCAO Stock	903.0	2508.0	1729.0	5140.0
Total pourcentage distribué	9832.8 100,0%	9838.7 100,0%	9855.0 100,0%	29526.5 100,0%
Total pourcentage ventes	7861.5 80,0%	2364.2 24,0%	6172.9 62,6%	16398.6 55,5%
Total pourcentage stocks	1971.3 20,0%	7474.5 76,0%	3682.1 37,4%	13127.9 44,5%

Tableau E-6
Structure de prix du distributeur, UCCAO
Province de l'Ouest, 1989

	NPK 20-10-10		Urée	
	Moyenne	Pct.	Moyenne	Pct.
Prix CAF Douala, effectif	36.999	74,0	28.879	57,8
Transport aux coopératives membres	8.763	17,5	8,668	17,3
Marge de l'union	0	0,0	0	0,0
Transport/manutention à l'exploitant	2.000	4,0	2.000	4,0
Marge des coopératives membres	10.359	20,7	2.343	4,7
Prix à l'exploitant				
par tonne	50.000	100,0	50.000	100,0
Par sac de 50 kg.	2.500		2.500	
Prix plafond				
Par tonne	86.100		74.600	
Par sac de 50 kg.	4.305		3.730	
Prix exploitant comme % du prix plafond	58,1%		67,0%	

également des informations sur les taux d'application et les types d'engrais recommandés pour les cultures de légumes, le maïs et les bananes.

4. COOPROVINOUN

Cette coopérative de produits alimentaires située à Foumbot (Division Noun de la Province de l'Ouest) a importé l'année dernière 5000 tonnes de Sulfate d'Ammonium et l'a écoulé avec profit auprès de ses membres. Encouragée par ce succès et comptant sur des ventes de tomates à une usine de concentré de tomates construite localement, ils ont commandé 11.000 tonnes de la CAMATREX en 1989 (6000 tonnes de Sulfate d'Ammonium, 4500 tonnes de 20-10-10, et 500 tonnes d'urée). Selon la coopérative, ils ont également reçu des offres de l'ADER et de l'IBEX mais la CAMATREX était la plus avantageuse.

Comme on peut le voir sur le Tableau E-7, 2257 tonnes seulement étaient cherchées dans le port au 14 février, selon l'importateur. La coopérative indique qu'ils ne prévoient de chercher que 2500 tonnes au total. Ils indiquent qu'ils ne pourront pas prendre le reste de la commande à cause des ventes insuffisantes et du manque de fonds qui ne leur permet pas d'honorer leur contrat.

Les prix payés pour chaque type d'engrais sont indiqués sur le Tableau E-8. Suite aux difficultés pour arranger un transport à partir de Douala, on a décidé que l'importateur transporterait le produit et facturerait 8500 FCFA par tonne à la coopérative. Par conséquent le montant dû à l'importateur représente la somme des deux premières lignes du tableau, au total 125 millions de FCFA.

Les modalités de paiement étaient les suivantes: la coopérative paierait 25 millions en espèces et le reste serait financé par le biais de la Meridien Bank. La succursale de la Meridien à Bafoussam a convenu d'accorder un prêt pour les 100 millions de FCFA à un taux commercial de 18% et à verser l'intégralité de la somme à la CAMATREX. Par la suite, la COOPROVINOUN a décidé de prendre en charge elle-même les transports et la CAMATREX lui a remboursé la partie coûts de transport de 25 millions FCFA qui entrait dans le contrat. Cela n'a pas tellement plu à la Meridien qui pensait que ces fonds auraient dû être utilisés pour éponger une partie du prêt de 100 millions de FCFA qui avait été contracté auprès de la banque.

La COOPROVINOUN dit qu'ils pensaient recevoir un prêt du PRSSE à 8,5% et qu'ils n'ont réalisé que ce n'était pas le cas, qu'au moment de recevoir les documents du prêt et qu'à ce moment là il était trop tard pour renégocier. La coopérative a donné à la CAMATREX un chèque pour l'avance de 25 millions de FCFA (et la Meridien Bank de Bafoussam dit que le chèque n'a pas été honoré lorsqu'il a été présenté par l'importateur pour paiement suite à des fonds insuffisants). Préoccupée par la situation financière de la COOPROVINOUN, la Meridien a instauré un contrôle sur les mouvements d'engrais partant de l'entrepôt de la coopérative, a mis une nouvelle serrure à la porte de l'entrepôt et a placé un employé de la banque à la coopérative chargé de donner des engrais aux acheteurs et de recevoir les paiements. La coopérative prétend que cette personne n'est pas présente le matin tôt et le soir quand les exploitants viennent généralement pour acheter et que cela ralentit les ventes.

Tableau E-7
Distribution d'engrais en 1989, COOPROVINOUN
(14 février 1990)

	Tous les types
Total montant du contrat	1000
Total pourcentage collecté	2257.2 20.5%
Ventes à CDC	646
Ventes directes Pourcentage	333.5 14.8%
Total Stocks Pourcentage	1277.7 56.6%

Tableau E-8
Structure de prix du distributeur, COOPROVINOUN
Province de l'Ouest, 1989

	NPK 20-10-10		Urée		Sulfate d'Ammonium	
	Moyenne	Pct.	Moyenne	Pct.	Moyenne	Pct.
Prix CAF Douala, effectif	45,100	79.7	45,100	79.7	37,499	66.3
Transport aux coopératives membres	8,500	15.0	8,500	15.0	8,500	15.0
Marge de l'union	(6,784)	-12.0	(6,784)	-12.0	817	1.4
Transport/manutention à l'exploitant	9,784	17.3	9,784	17.3	9,784	17.3
Prix à l'exploitant						
Par tonne	56,600	100.0	56,600	100.0	56,600	100.0
Per sac de 50 kg.	2,830		2,830		2,830	
Prix plafond						
Per tonne	86,100		74,600		60,100	
Par sac de 50 kg.	4,305		3,730		3,005	
Prix exploitant comme % du prix plafond	65.7%		75.9%		94.2%	

A la mi-février, la COOPROVINOUN n'avait réussi à vendre que 979,5 tonnes dont 646 à la Cameroun Development Corporation et le reste aux membres (Tableau 18). Le prix aux membres pour tous les types d'engrais était de 2830 FCFA par sac (comparé à 3100 FCFA pour le sulfate d'ammonium l'année dernière). A ce prix, la coopérative perd de l'argent aussi bien pour l'urée que pour le 20-10-10, mais ils prétendent devoir concurrencer avec les prix de l'UCCAO voisin (2500 par sac) et la CAMATREX elle-même qui vend au détail au même prix à Foumbot. D'après eux, cette situation a sérieusement ébranlé la confiance que les membres avaient dans la coopérative.

D'après les calculs de la COOPROVINOUN, si l'ensemble des 2500 tonnes est vendu aux prix stipulés et si l'on tient compte de tous les coûts d'opération liés aux engrais, ils perdront environ 8,5 millions de FCFA. Cette situation et le manque de confiance à cause des prix mentionnés ci-dessus, font que les responsables de la coopérative sont très préoccupés quant à l'avenir de l'organisation.

5. Nord Ouest Cooperative Association

La NWCA a lancé un appel d'offres en juillet pour les importations d'engrais dans le cadre du programme de 1989. Des offres ont été reçues de Pelenget, CAMATREX, RETCAMCHEM et de l'IBEX. L'offre de la CAMATREX a été acceptée et un contrat signé le 28 juillet 1989 pour la livraison de 7000 tonnes de 20-10-10, 2200 tonnes de sulfate d'ammonium, 600 tonnes d'urée et 100 tonnes chacun de 12-06-20 et 10-30-10. La valeur totale de l'achat s'élevait à 494 millions de FCFA. La livraison était FOB, et les camions du client devaient chercher une quantité minimum de 340 tonnes par jour dans le port de Douala. Si la NWCA était incapable de chercher les engrais la CAMATREX pouvait les livrer à Bamenda à un coût de 10.000 FCFA par tonne.

Le paiement à la CAMATREX devait être garantie par des notes bancaires de 400 millions de FCFA payables dans les 90 jours suivant la date du contrat (date à laquelle l'importateur devait avoir terminé la livraison), plus 94 millions de FCFA en espèce. Malheureusement la NWCA a choisi de faire les paiements par le biais de BIAO, une banque qui a de sérieux problèmes de liquidités. La NWCA a déposé 400 millions de FCFA auprès de la BIAO, et a obtenu grâce à un prêt de la CAMCCUL, l'union de crédit. La BIAO a été incapable de verser ces fonds à la CAMATREX à la date exigible, forçant la NWCA de demander que l'on retarde la livraison des engrais. Plus tard la BIAO a pu verser 250 millions de ce montant qui avec le paiement en liquidités représentent 344 millions payés à la CAMATREX à la fin de février 1990. Jusqu'à présent, la BIAO a été incapable de verser les 150 millions restants.

Suite au retard de paiement, la CAMATREX a redirigé le 20-10-10 destiné à la NWCA vers l'UCCAO, qu'ils n'ont pas pu approvisionner puisqu'elle n'avait pas reçu le prêt demandé à l'importation et la subvention. Les 2800 tonnes d'urée et de sulfate d'ammonium ont été reçus par la NWCA et distribués aux coopératives membres. Bien que le montant déjà versé par la CAMATREX suffit pour payer pour les 4328 tonnes de 20-10-10, la CAMATREX n'a pas les stocks nécessaires pour faire les livraisons. La NWCA a un besoin urgent d'engrais puisque mars est le moment où on fait les applications sur les caféiers. Depuis

la fin de février 1990, la NWCA cherche un moyen d'obtenir au moins le montant minimum nécessaire (environ 3500 tonnes) par le biais de l'IBEX qui avait suffisamment de 20-10-10 en stock. 2/

Comme ce fut le cas l'année dernière, la situation financière de la NWCA souffre des arriérés de paiements de café de l'ONCPB. Ces arriérés sont pour les paiements des primes de la saison 1987/88 et les paiements de préfinancement de la saison 1988/89, au total 3,8 milliards de FCFA. La NWCA a distribué des engrais à crédit aux coopératives et à d'autres organisations; on lui doit actuellement 230 millions de FCFA. Elle ne peut pas recouvrer cette dette à moins de recevoir un paiement pour le café déjà livré à l'ONCPB. C'est la raison pour laquelle la coopérative a du emprunter auprès de l'union de crédit pour financer ses achats d'engrais en 1989.

Les 2800 tonnes reçues par la NWCA ont été transportées par cinq transporteurs indépendants de Douala à Bamenda et aux entrepôts de l'union coopérative. Mi-février 1990, ces engrais n'étaient pas encore arrivés aux coopératives membres. Pour le restant de la commande on prévoit de faire appel au service de quatre compagnies de transport, sauf pour un petit volume qui sera transporté par les véhicules de la coopérative.

Le Tableau E-9 indique la destination des stocks commandés en 1988. Sur les 7000 tonnes reçues, 6427 tonnes ont été distribuées par les coopératives membres et 651 tonnes restent en stockage dans l'entrepôt central de la NWCA.

Les prix fixés par la NWCA pour la saison 1989/90 sont indiqués sur le Tableau E-10 et le Tableau E-11 présente une analyse de la structure de prix de la NWCA pour 1989. La NWCA a établi différents prix pour chacune des unions des coopératives. La moyenne pondérée pour tous les endroits est celle utilisée sur le Tableau E-11. La NWCA a payé environ 30% de plus prix CAF Douala en 1989 qu'en 1988 pour le 20-10-10 et l'urée, et 8% en plus pour le sulfate d'ammonium, mais elle n'a augmenté ces prix aux exploitants que de 15% pour le 20-10-10, 25% pour l'urée et 10% pour le sulfate d'ammonium. Les prix pour le 20-10-10 et l'urée sont nettement en dessous des prix cibles établis pour le Nord-Ouest. Seul le sulfate d'ammonium a un prix avoisinant le prix cible. Les marges au niveau de la NWCA, de l'Union et de la coopérative se situent dans une fourchette de 2 à 5%.

La NWCA a fait une demande auprès de la BIAO pour un prêt de distribution de 400 millions de FCFA qui lui fournira, elle espérait, des capitaux de roulement. Il semble que la demande soit toujours à la BIAO et n'a pas atteint la Banque fiduciaire. Le directeur de la succursale de la BIAO à Bamenda déclare qu'un des formulaires manque dans le dossier (certificat selon lequel la NWCA a participé à la distribution d'engrais par le passé). Vu la condition actuelle de la BIAO il semble très difficile de retrouver le dossier de la NWCA. On a conseillé à celle-ci soit de refaire une nouvelle demande auprès d'une banque différente, soit de faire un effort concerté pour trouver la demande.

2/ Cf. Annexe A pour une mise à jour sur cette situation.

61

Tableau E-9
Distribution d'engrais en 1988, NWCA
(tonnes)

	20-10-10	NPK d'ammonium	Sulfate Urée	Total
Report	0	6	73	79
Volume total du contrat	5300	1000	700	7000
Total pourcentage	5305	1000	694	6999
collecté	100	100	99.1	100
Distribué				
Bali	267	24	14	305
Bamenda Central	374	92	45	511
Kom	816	198	157	1171
Mbengwi	60	8	3	71
Moghamo	301	101	2	404
Ndop	300	119	196	615
Nkamba	450	10	12	472
Nso	1019	118	5	1142
Oku-Noni	459	132	9	600
Pinyin	241	39	12	292
Santa	562	127	104	793
Ventes directes NWCA	16	1	35	51
Total pourcentage	4865	969	594	6427
distribué	91.7			
Total Stocks	440	37	174	651

62

Tableau E-10
Prix au détail de la NWCA, 1989/90

Union	NPK 20-10-10	Urée	Sulfate d'ammonium
Oku-Noni	3,900	3,650	3,200
Nkambe	3,900	3,650	3,200
Nso	3,800	3,600	3,100
Kom	3,750	3,600	3,100
Moghamo	3,700	3,550	3,000
Ndop	3,700	3,550	3,000
Mbengwi	3,650	3,500	3,000
Pinyin	3,550	3,500	3,000
Bali	3,550	3,400	3,000
Santa	3,500	3,300	3,000
Bamenda Central	3,500	3,300	3,000
Moyenne pondérée	3,689	3,521	3,066

Tableau E-11
Structure de prix du distributeur, NWCA, Province du Nord-Ouest, 1989

	NPK 20-10-10		Urée		Sulfate d'ammonium	
	Moyenne	Pct.	Moyenne	Pct.	Moyenne	Pct.
Prix Douala CAF, effectif	51,997	70.5	50,999	72.4	39,999	65.2
Transport à l'entrepôt central	10,000	13.6	10,000	14.2	10,000	16.3
Marge de NWCA	2,000	2.7	1,000	1.4	3,000	4.9
Transport/manutention au niveau de l'union	3,783	5.1	3,783	5.4	3,783	6.2
Marge de l'union	4,000	5.4	3,635	5.2	3,540	5.8
Marge de la coopérative	2,000	2.7	1,000	1.4	1,000	1.6
Prix à l'exploitant						
Par tonne	73,780	100.0	70,417	100.0	61,322	100.0
Par sac de 50 kg.	3,689		3,521		3,066	
Prix plafond						
Par tonne	90,200		78,700		64,200	
Par sac de 50 kg.	4,510		3,935		3,210	
Prix exploitant comme % du prix plafond	81.8%		89.5%		95.5%	

67

5. SOCATRA

La SOCATRA est une compagnie de transport établie à Nkongsamba et participant au programme pour la première fois. C'est le directeur, M. Emmanuel Tchekounang, qui nous a fourni les informations. La compagnie possède 26 camions dont 4 d'une capacité de 25 tonnes, 6 de 12 tonnes et 10 de 7 tonnes. Son personnel compte 40 employés. Ses bureaux sont situés à Douala et Melong ainsi qu'à Nkongsamba, et la société a également un entrepôt d'une capacité de 7000 tonnes d'engrais qui est située à Melong.

La SOCATRA a acheté 2500 tonnes d'engrais par le biais de la CAMATREX, dont: 800 tonnes de 20-10-10, 1000 tonnes d'urée, et 700 tonnes de sulfate d'ammonium. La valeur totale de l'achat était de 113 millions de FCFA et le paiement était par chèque certifié ou en espèces. Comme on peut le voir sur le Tableau E-12, tout le tonnage a été transporté à l'entrepôt de la SOCOTRA et tout a été vendu à l'exception de 200 tonnes. Les ventes se sont faites au comptant à l'entrepôt. Les prix de la SOCATRA, tels qu'indiqués sur le Tableau E-13, sont nettement en dessous du prix cible et également nettement inférieurs aux prix vente uniformes de l'UCAL qui est de 3000 FCFA par sac.

Il n'est pas surprenant à ce moment là que la compagnie ait pu disposer aisément de son stock, même si les ventes ne se font qu'au comptant. Si les coûts de transport signalés sont exacts, les marges brutes n'étaient que deux pour cent. Mais vu que la SOCATRA est engagée dans les transports, il se pourrait très bien que le coût de transport ait été plus faible parce qu'ils ont pu profiter de certaines possibilités (remplir des camions vides au retour, ou les surcharger).

Le Directeur qui est lui même un cultivateur de café pense que l'utilisation d'engrais sur le café robusta n'est plus rentable. Il estime que les coûts annuels de production par hectare sont comme suit:

10 sacs d'engrais	30.000 FCFA
Main d'oeuvre pour l'application d'engrais	1.500
Désherbage	30.000
Traitement phyto-sanitaire	12.000
Emondage (deux fois)	10.000
Main d'oeuvre pour la moisson	18.000
Total	101.500

Les bénéfices du café seraient au mieux 20 sacs par hectare valant 5000 FCFA par sac de 60 kg. pour un total de 100.000 FCFA par hectare (bien que la moyenne se situe aux alentours de 10 sacs par hectare).

64

Tableau E-12
Distribution des engrais en 1989, SOCOTRA
(12 février 1990)

	Tous les types
Montant total contracté	2500
Total collecté	760
Pourcentage	30.4%
Ventes directes	560
Pourcentage	73.7%
Total Stocks	200
Pourcentage	26.3%

Tableau E-13
Structure des prix du distributeur, SOCATRA
Province de l'Ouest, 1989

	NPK 20-10-10		Urée		Sulfate d'ammonium	
	Moyenne	Pct.	Moyenne	Pct.	Moyenne	Pct.
Prix CAF Douala, effectif	49,000	90.7	44,790	89.6	41,900	91.1
Transport à l'entrepôt	4,000	7.4	4,000	8.0	4,000	8.7
Marge brute	1,000	1.9	1,210	2.4	100	0.2
Prix à l'exploitant						
Par tonne	54,000	100.0	50,000	100.0	46,000	100.0
Par sac de 50 kg.	2,700		2,500		2,300	
Prix plafond						
Par tonne	79,600		68,100		53,600	
Par sac de 50 kg.	3,980		3,405		2,680	
Prix exploitant comme % prix plafond	67.8%		73.4%		85.8%	

6. SPNP

La Société de Plantation Nouvelle de Penja (SPNP) dirige une plantation moderne de banane près de Nyombe dans la province du Littoral. Elle est détenue à 40% par les actions françaises privées (Compagnie Fruitière Française), à 30% par des capitaux privés camerounais, à 17% par le gouvernement français (Caisse Centrale), et à 13% par l'International Finance Corporation. Les actions détenues par la Caisse Centrale et l'IFC doivent être rachetées progressivement par la Société au fur et à mesure qu'elle s'agrandira. Les informations sur cette société ont été fournies par M. Robert Lacroux, le Directeur.

65

L'investissement de 3 milliards de FCFA est couvert par des fonds propres de 600 millions de FCFA et un financement de la dette de 2,4 milliards, dont 1,8 milliards de la Caisse Centrale et 600 millions de l'IFC.

La SPNP a un bail de 35 ans sur une superficie de 2300 hectares dont 1500 sont cultivables. Actuellement 650 hectares sont cultivés produisant 22.000 tonnes de bananes (1989). A la fin de 1990, la superficie plantée devrait être de 950 hectares (35.000 tonnes de bananes) et en 1991 d'un maximum de 1200 hectares (45.000 tonnes). La plantation compte un personnel à temps plein de 1200 personnes et ce chiffre devra atteindre les 1600 une fois que les opérations auront atteint la vitesse de croisière.

La SPNP a importé 1600 tonnes d'engrais subventionnés (12-06-20, 20-10-10, et urée) par le biais de l'IBEX, plus 700 tonnes en plus de KCl et magnésium non-subventionnés. Vu que les engrais sont appliqués sur les bananes de septembre à janvier chaque année, la SPNP a négocié avec l'IBEX des arrangements de livraison trimestriels qui semblent fonctionner de manière satisfaisante. Le paiement des trois premières livraisons se fait sur traites (acceptées sans garanties) et le dernier sur traites couvertes par une hypothèque sur les biens immobiliers. Les types d'engrais subventionnés importés ne correspondent pas exactement à leurs besoins. La SPNP préférerait importer 50% de ce dont ils ont besoin sous forme de 12-06-24-08 (le dernier chiffre représentant le Magnesium) et du 15-06-30, et 50% sous forme d'urée et de KCl.

C'est l'Office National de Bananes qui est chargé des exportations de banane vers la France. Ancienne institution parapublique qui vient d'être privatisée récemment, elle s'occupe également des exportations à partir de ses propres plantations et celles de Del Monte. Le total des exportations (60.000 tonnes par an) est suffisant pour que quatre bateaux réfrigérés de transport de banane fasse la navette entre Douala et Marseille. Chaque semaine une cargaison part de Douala. Deux de ces bâteaux sont affrétés par la CAMSHIP, une compagnie hollandaise et deux sont directement affrétés par une compagnies française. En 1990 on pense que le tonnage expédié atteindra 75.000.

Le Cameroun, comme la Guadeloupe et la Martinique, bénéficie d'un marché protégé pour les bananes en France. Actuellement le contingentement du Cameroun s'élève à 60.000 tonnes. Auparavant les prix étaient fixés à 20% au dessus du prix de coûts mondiaux, mais actuellement ils sont alignés au prix du marché. Ces arrangements de protection se termineront en 1992 lorsque l'intégration de la CEE sera achevée. La Société cherche de nouveaux débouchés en Europe de l'Est. Elle estime que le marché annuel de bananes en Europe de l'Est et en Europe de l'Ouest à 3 millions de tonnes chacun, soit un total de 6 millions de tonnes (10 kg par personne fois 300 millions d'habitants dans chaque partie de l'Europe). Les bananes sont estimées à 3 FF/kg FOB Douala plus 1,2 FF/transport par océan. A l'arrivée à Marseille, elles sont estimées à 5 FF par kg et sont vendues au consommateur final pour 9 à 11 FF par kg.

7. <u>Groupe One</u>

Groupe One est une petite société commerciale créée il y a deux ans à Yaoundé. Ils s'occupent surtout de cultures alimentaires vendues à l'intérieur

du Cameroun. En 1989 ils ont importé 1351 tonnes d'urée subventionné par le biais de l'IBEX à un coût de 68 millions de FCFA, plus 1930 tonnes de KCl et 1000 tonnes de DAP. La valeur totale de l'achat s'élevait à 400 millions de FCFA. Les modalités de paiement n'étaient pas spécifiées. La compagnie a cherché les engrais dans les 45 jours suivant la livraison tel que spécifié dans leur contrat du 4 septembre 1989 et a vendu depuis tout le volume. Les acheteurs étaient notamment la CAMSUCRO, MAIZECAM, et SOSUCAM. Le Directeur des Services Administratifs Financiers, M. James Mvondo, indique que sa société a reçu le paiement intégral de ses clients bien qu'apparemment du moins une partie des paiements se soit fait en nature, y compris du sucre. Le Directeur Général, M. Assam Mvondo, n'était pas présent.

Group One est optimiste sur les perspectives de ventes d'engrais dans la province du Centre. Ils pensent qu'ils pourront vendre 3500 tonnes en 1990, mais n'ont pas assez de liquidités pour acheter ce volume. Ils n'étaient pas au courant du prêt de distribution du PRSSE, et on leur a conseillé d'obtenir des informations sur le programme auprès de l'USAID. La Société aimerait se lancer dans les ventes d'engrais au détail.

8. <u>Autres distributeurs</u>

Un certain nombre d'autres distributeurs qui ont eu des offres des importateurs, et qui même dans certains cas ont signé des contrats, n'ont pas acheté d'engrais. Ces sociétés ainsi que les volumes prospectifs sont donnés ci-après:

Aminou & Co. Douala	12.800 tonnes
Ets. LATANI, Douala	2.000 tonnes
Ets. NTOPA, Douala	7.500 tonnes
WAGA & Assoc., Yaoundé	2.300 tonnes

A partir de ces informations il n'est pas possible de dire si ces 24.600 tonnes représentent une demande complémentaire non satisfaite d'engrais. Les difficultés à arranger le financement a certainement valu le retrait de certains des distributeurs mais il semble également que l'incertitude régnant sur le marché, vu les conditions économiques actuelles du Cameroun ait été également un facteur.

ANNEXE F

Récapitulatif des Prix Cibles et Subventions par Province 1/

	NPK 20-10-10	NPK 12-6-20	NPK 10-30-10	Sulfate d'ammonium	Urée
Province du Centre 2/					
- Prix cible subventionné rendu exploitation agricole	91 300	88 100	92 900	63 500	79 000
- Subvention à l'unité	28 200	27 000	28 700	17 300	23 800
Province de l'Est					
- Prix cible subventionné rendu exploitation agricole	106 400	103 200	108 000	78 600	94 100
- Subvention à l'unité	28 200	27 000	28 700	17 300	23 800
Province du Littoral					
- Prix cible subventionné rendu exploitation agricole	79 600	76 600	81 100	53 600	68 100
- Subvention à l'unité	28 200	27 000	28 700	17 300	23 800
Province de l'Ouest					
- Prix cible subventionné rendu exploitation agricole	86 100	83 100	87 600	60 100	74 600
- Subvention à l'unité	28 200	27 000	28 700	17 300	23 800
Province du Nord-Ouest					
- Prix cible subventionné rendu exploitation agricole	90 200	87 100	91 700	64 200	78 700
- Subvention à l'unité	28 200	27 000	28 700	17 300	23 800
Province du Sud					
- Prix cible subventionné rendu exploitation agricole	96 100	92 800	97 600	68 200	83 800
- Subvention à l'unité	28 200	27 000	28 700	17 300	23 800
Province du Sud-Ouest					
- Prix cible subventionné rendu exploitation agricole	85 700	82 700	87 200	59 700	74 200
- Subvention à l'unité	28 200	27 000	28 700	17 300	23 800

1/ Les chiffres sont exprimés en Francs CFA par tonne. Le total du prix plafond cible subventionné rend exploitation agricole et de la subvention à l'unité est égal au prix total à la livraison majoré de toute les marges bénéficiaires.

2/ Les provinces de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-Nord ne sont pas incluses dans ce décret parce qu'elle sont couvertes par le Programme Spécial d'Importation d'Engrais.

18

ANNEXE H
LISTE DE PERSONNES CONTACTEES
PROGRAMME DE REFORME DU SOUS SECTEUR DES ENGRAIS AU CAMEROUN

Comité de Supervision Technique

M. Mohamadou Talba, Président
Secrétaire Général, Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire
M. Felix Nkonabang, Directeur, Sous-Direction de la Production Agricole, Ministère de l'Agriculture
M. Gabriel Ebayah, Chargé d'Etudes, Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire
M. Augustin Fongang, Ministère des Finances

Banque Fiduciaire

M. R. Selvaraju
Directeur, Opérations et Crédits, Banque of Credit and Commerce

Banques Commerciales

M. Mohindra P. Dhall, Directeur Général Adjoint, Meridien Bank (Douala)
M. Robert J. Barry, Directeur du Service des Entreprises, Meridien Bank
M. Protus Gwanmesia Nkom, Directeur, Succursale de Bafoussam, Meridien Bank
M. Arthur Kamssue, Directeur Adjoint du Crédit, BICIC (Douala)

Importateurs

M. Betru Gebregziabher, Directeur Général, IBEX (Douala)
M. Gebreyes Begna, Directeur, CAMATREX (Douala)
M. Michael Geh, Directeur Adjoint, CAMATREX (Douala)
M. Bernard LeBlanc, Directeur Général, ADER Cameroun S.A.
M. Gerard Brudi, Directeur Général, Rhone-Poulenc Agrochimie

Distributeurs

M. Lazare Sema Djoumbi, Directeur Général, Union des Coopératives Agricoles du Littoral (UCAL) (Nkongsamba)
M. Emmanuel Djieya, Directeur Adjoint des Opérations, Union Centrale des Coopératives de l'Ouest (UCCAO) (Bafoussam)
M. John Ndi Akwar, Chef du Service de Soutien Agricole, North West Cooperative Association (Bamenda)
M. Pierre Elobo, Chargé de Mission, Union des Coopératives des Planteurs de Cacao et de Café du Centre (UCAC), Yaoundé
M. C. Issofa, Directeur, COOPROVINOUN, Foumbot
M. Emmanuel Tchekounang, Directeur, SOCOTRA
M. Emmanuel Okomounou, Responsable Administratif, Groupe One Cameroun, Yaoundé
M. Robert Lacroux, SPNP, Nyombe
M. Dennis Mbock, Délégué Provincial à l'Agriculture, Province du Centre